



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



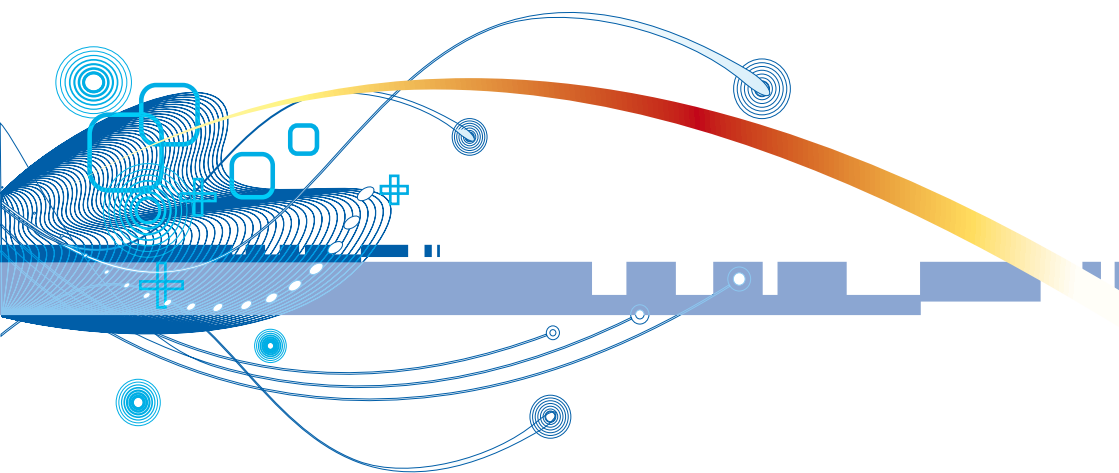
Sommet mondial Genève 2019
Paris 2025
sur la société de l'information
Passer des objectifs aux actes

Vers des sociétés du savoir inclusives

Examen de l'action de l'UNESCO visant
à mettre en œuvre les résultats du SMSI

Vers des sociétés du savoir inclusives

Examen de l'action de l'UNESCO visant
à mettre en œuvre les résultats du SMSI



Par David Souter

Publié en 2010 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy
F-75352 Paris 07 SP,
France
Internet : <http://www.unesco.org/webworld/WSIS>

Pour plus d'informations veuillez consulter :

www.unesco.org/webworld/wsis

ou contactez nous :

wsis@unesco.org
Tél. : +33 (1) 45 68 44 10
UNESCO (CI/INF/UAP)
1, rue Miollis
75732 Paris cedex 15
France

© UNESCO 2010
Tous droits réservés

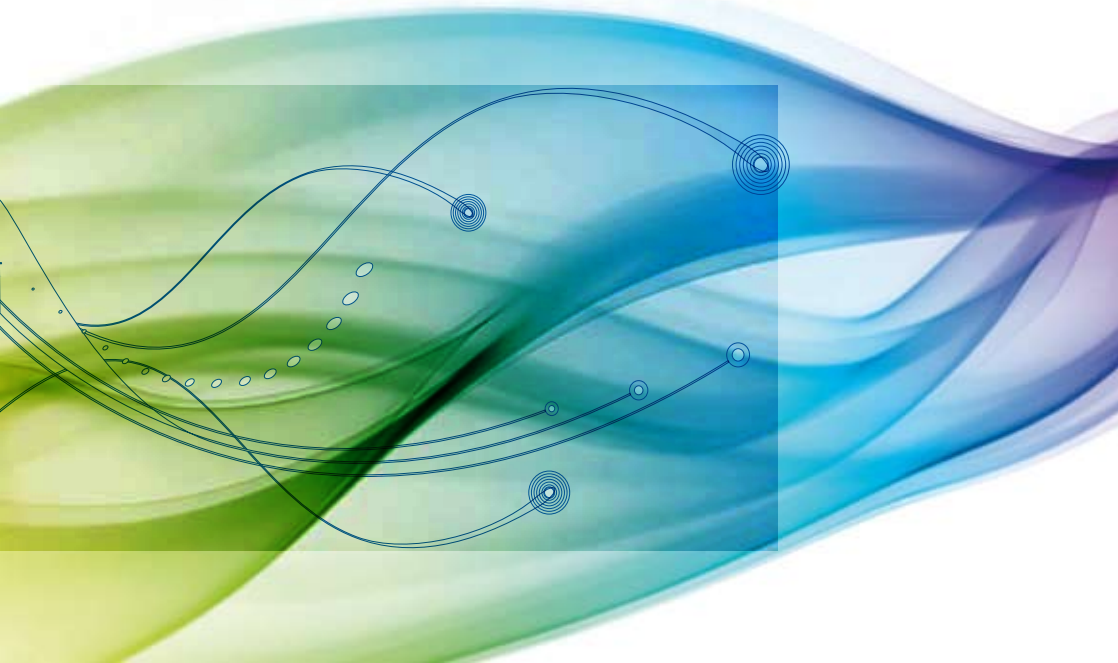
CI/INF/2010/RP/1

L'auteur est responsable du choix et de la présentation
des faits figurant dans ce document, de même que des opinions
qui s'y expriment, qui ne coïncident pas nécessairement
avec celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication
et la présentation des données qui y figurent n'impliquent
de la part de l'UNESCO aucune prise de position
quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones,
ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Composé et imprimé par l'UNESCO

Imprimé en France



Remerciements

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Professeur David Souter, principal auteur de la présente publication. Nous souhaitons également remercier les collègues suivants de l'UNESCO, qui, en se prêtant à des interviews, nous ont fourni leurs précieux commentaires pour divers chapitres : Abdul Waheed Khan, Abel Caine, Christine Marie Emeran, Vladimir Gai, Xianhong Hu, Mogens Schmidt, David Atchoarena, Léonie Marin, Shamila Nair-Bedouelle, Hans d'Orville, Claude Akpabie (ISU), Patrick Lucas (ISU). Nous tenons également à remercier tout particulièrement Charles Geiger, ancien Directeur exécutif, le Secrétariat exécutif du SMSI et Ayesha Hassan, du Secrétariat international du CCI, pour leurs aimables contributions.

La présente publication a été établie par l'Équipe SMSI de l'UNESCO, composée de Tiina Greggila-Jouini, Boyan Radoykov, Cédric Wachholz et Mika Yamanaka, qui ont révisé et coordonné les contributions qui y ont été apportées.

Sigles et abréviations

CSTD :	Commission de la science et de la technique au service du développement
CMC :	Centres multimédia communautaires
ECOSOC :	Conseil économique et social
EPT :	Éducation pour tous
GAID :	Alliance mondiale TIC et développement
GeSCI :	Initiative mondiale pour les cyberécoles et les communautés
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
ICANN :	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
FGI :	Forum sur la gouvernance de l'Internet
PIPT :	Programme Information pour tous
PIDC :	Programme international pour le développement de la communication
UIT :	Union internationale des télécommunications
PMA :	Pays les moins avancés
ONG :	Organisations non gouvernementales
CCS :	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
PNUAD :	Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
CEA :	Commission économique pour l'Afrique
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
UNGIS :	Groupe des Nations Unies sur la société de l'information
SMSI :	Sommet mondial sur la société de l'information

Table des matières

Préambule de M^{me} Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO	7
1. Introduction	9
1.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	9
1.2 L'UNESCO et les sociétés du savoir	11
1.3 Activités de suivi et de mise en œuvre du SMSI	13
1.4 Objet du présent rapport	15
2. Coordination	16
2.1 Introduction	16
2.2 Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)	17
2.3 Aller de l'avant avec l'UNGIS	19
2.4 Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement	21
2.5 Les grandes orientations du SMSI et le Forum du SMSI	23
2.6 Une communauté en ligne : www.wsisi-community.org	26
2.7 Relever les défis du Forum du SMSI	27
3. Facilitation	29
3.1 Introduction	29
3.2 Grande orientation C3 – Accès à l'information et au savoir	30
3.3 Grande orientation C7 – Téléenseignement	30
3.4 Grande orientation C7 – Cyberscience	32
3.5 Grande orientation C8 – Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux	33
3.6 Grande orientation C9 – Médias	34
3.7 Grande orientation C10 – Dimensions éthiques de la société de l'information	34
3.8 Relever les défis de la facilitation des grandes orientations	35
3.9 Le Forum sur la gouvernance de l'Internet	36
4. Mise en œuvre	38
4.1 Introduction	38
4.2 Accès universel à l'information et au savoir	40
4.3 Liberté d'expression et développement des médias	41
4.4 Promouvoir les sociétés du savoir	43
4.5 Multipartenariats	46
5. Les perspectives	49
5.1 Introduction	49
5.2 Coordination	52
5.3 Facilitation	53
5.4 Mise en œuvre	54
Annexe : Statistiques du SMSI concernant les TIC dans l'éducation	56



Préambule

de M^{me} Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO



Mise en œuvre par l'UNESCO des résultats du SMSI : évaluer les acquis et les nouvelles pistes

Notre monde doit relever des défis sans précédent. La mondialisation a contribué à sortir des millions de gens de la pauvreté, mais les crises économique, alimentaire et climatique de ces dernières années risquent de nous empêcher d'atteindre les objectifs les plus importants et les plus ambitieux que la communauté internationale se soit jamais fixés. La réalisation de ces objectifs, dont ceux du Millénaire pour le développement, de l'Éducation pour tous et du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), a pour date butoir 2015. Alors qu'il ne nous reste plus que cinq ans, avant cette échéance et que les pays en développement sont particulièrement touchés par les crises mondiales, il faut impérativement agir sans tarder.

À mi-parcours entre le Sommet mondial qui s'est tenu à Tunis (Tunisie) en 2005 et l'échéance de 2015 fixée pour atteindre les objectifs du SMSI, nous pouvons déjà faire un premier bilan et voir comment mettre à profit l'expérience ainsi acquise

afin de renforcer notre impact. Le suivi et la mise en œuvre des résultats du SMSI, notre collaboration dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et notre activité en matière de gouvernance de l'Internet sont des tâches complexes. Une priorité essentielle est de favoriser un environnement où le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) – de la radio aux médias mobiles et à l'Internet – peut être mis au service de tous, y compris des exclus et des plus vulnérables.

Les TIC peuvent améliorer les possibilités d'apprentissage, faciliter l'échange d'informations scientifiques et accroître l'accès à des contenus d'une grande diversité linguistique et culturelle. Elles favorisent aussi la démocratie, le dialogue et la participation des citoyens, de même qu'elles suscitent de nouvelles formes de réseaux sociaux. De ce fait, elles ont un rôle central à jouer dans la réalisation des objectifs de développement susmentionnés adoptés au niveau international, et sont véritablement au cœur des sociétés du savoir.

En continuant d'aider les pays à atteindre les objectifs du SMSI, l'UNESCO entend faire en sorte que la vision qui est la nôtre de sociétés du savoir ouvertes et pluralistes, fondées sur une éducation de qualité pour tous, la liberté d'expression, l'accès universel à l'information et au savoir ainsi que le respect de la diversité culturelle et linguistique, devienne une réalité partout dans le monde.

Irina Bokova
Directrice générale de l'UNESCO



1. INTRODUCTION

1.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

1.1.1 On assiste depuis trente ans à une transformation des moyens d'information et de communication à la disposition de la population du monde entier.

- La radio et la télévision apportent maintenant – à partir de sources aussi bien locales que globales – des informations et des divertissements dans les foyers des membres de presque toutes les communautés.
- Le téléphone portable a mis les communications personnelles à la portée des femmes comme des hommes, des pauvres comme des riches et des ruraux comme des citadins, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.
- L'Internet offre aux particuliers de nouvelles possibilités d'accéder à des connaissances, de se distraire et de se prendre en charge, aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés, aux gouvernements d'assurer plus efficacement des services à leurs administrés, et aux

organisations de la société civile de s'occuper des pauvres et des défavorisés par des moyens inédits.

1.1.2 Depuis les années 1990, l'expression « société de l'information » est couramment utilisée pour désigner les nouveaux rapports sociaux, économiques et culturels dus à l'évolution du paysage de l'information et de la communication, et renvoie ainsi à une société dans laquelle l'information et le savoir joueront un rôle critique en faveur du développement des pays, des communautés et de chacun d'entre nous.

1.1.3 La réflexion internationale sur la société de l'information s'est fait connaître lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenu en deux temps et a eu pour aboutissement les réunions de Genève en 2003 et de Tunis en 2005. Le SMSI a fourni un forum qui a permis à de multiples parties prenantes, dont des organisations internationales, des gouvernements, et du secteur privé et la société civile, de discuter des opportunités offertes par le nouvel environnement de l'information et de la communication, et également de s'attaquer à des problèmes comme l'inégalité de l'accès à l'information et à la communication (« fracture numérique »). Parmi les questions prioritaires discutées lors du SMSI figurent la nécessité d'investir dans les infrastructures, le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement, les rapports entre ces TIC, les droits de l'homme et la culture, ainsi que les nouveaux problèmes que posent les TIC et l'Internet pour la gouvernance internationale. Le SMSI a fixé, pour le déploiement des TIC, des objectifs parallèles aux autres objectifs de développement approuvés au plan international, et mis en place un cadre de référence pour la poursuite de l'action des organismes internationaux et des gouvernements¹.



1 Le rapport de l'UIT intitulé *World Telecommunications/ICT Development Report 2010* (Rapport 2010 sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde), évalue les progrès réalisés dans ces domaines, avec des contributions de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

1.2 L'UNESCO et les sociétés du savoir

1.2.1 Depuis sa création, l'UNESCO est au cœur de la réflexion internationale sur les effets d'un paysage de l'information et de la communication en pleine évolution. En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans l'éducation, la science, la culture et la communication, elle a attiré l'attention, dans les années 1980 et 1990, sur le rôle que peuvent jouer les technologies nouvelles pour faire avancer le développement et améliorer les droits des habitants de la planète. Elle a créé en 1990 un Secteur de la communication et de l'information et s'est fixé ultérieurement pour objectif *d'édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication*, ce qui constitue un de ses cinq objectifs primordiaux. L'UNESCO entend par sociétés du savoir des sociétés dont les membres puissent non seulement accéder à des informations, mais aussi les comprendre et les assimiler, et être ainsi en mesure d'améliorer leur condition et contribuer au développement social et économique de leur société.

1.2.2 Les technologies nouvelles ont créé de nouvelles possibilités de créer, préserver, diffuser et utiliser l'information, mais c'est l'activité humaine qui permet de la transformer en savoir et de valoriser l'expérience et le développement humains. L'UNESCO met l'accent sur cette dimension humaine de l'information et de la communication. Cette dimension est ancrée dans les droits de l'homme établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ses clauses d'application, et dans la nécessité pour chacun de pouvoir accéder à l'information et exprimer ses idées et ses intérêts dans un environnement ouvert et inclusif qui favorise la diversité d'opinion et en bénéficie.



Figure 1. Concept de sociétés du savoir de l'UNESCO

1.2.3 Avec des gouvernements et d'autres parties prenantes majeures, l'UNESCO collabore, dans ses 193 États Membres et sept membres associés, à l'édification de sociétés du savoir qui soient inclusives, équitables, ouvertes et participatives suivant ces concepts. Ces sociétés reposent sur quatre principes clés d'une importance capitale pour tous les travaux de l'Organisation dans les domaines de l'information et de la communication, notamment pour ceux qui concernent le processus SMSI. Ces principes sont les suivants :

- liberté d'expression
- éducation de qualité pour tous
- accès universel à l'information et au savoir, et
- respect pour la diversité culturelle et linguistique.

1.2.4 L'UNESCO a toujours préconisé une action internationale coordonnée en vue de tirer tout le parti possible de l'information, des médias et de la communication. Aux côtés de l'Union internationale des télécommunications (UIT), elle a donc joué un rôle de premier plan dans l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information. Lors de ce sommet, elle a attiré l'attention sur la nécessité d'envisager, par-delà une société de l'information, les sociétés du savoir décrites plus haut. L'UNESCO a organisé des débats thématiques sur des questions telles que la liberté d'expression, la diversité culturelle, le multilinguisme, le renforcement des capacités et l'importance que revêt le savoir dans la mesure où il déterminera la vie sociale, économique et culturelle de demain. L'approche et les valeurs de l'UNESCO inspirent fortement les documents sur les conclusions du SMSI intitulés – la *Déclaration de principes de Genève* et le *Plan d'action de Genève* (2003) et l'*Engagement de Tunis* et l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information* (2005). Les documents SMSI ont eux-mêmes aidé à arrêter la *Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (C/4)* pour les années 2008-2013.

1.2.5 L'UNESCO a publié en 2005, un rapport mondial retentissant intitulé *Vers les sociétés du savoir*, qui décrivait en détail les opportunités qu'offre la transformation de l'information et de la communication, les problèmes qui en résultent en termes d'équité et d'inclusivité, et la façon dont elle envisage l'édification de sociétés dans lesquelles le savoir constitue la principale ressource pour l'engagement social et la production économique. L'édification de sociétés du savoir inclusives reste donc un objectif capital des travaux en cours de l'UNESCO.

1.3 Activités de suivi et de mise en œuvre du SMSI

1.3.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information a beaucoup aidé à mettre le potentiel des technologies de l'information au cœur du processus de réflexion et de décision. Ses discussions ont cependant couvert un champ très large, et il n'a pas été possible de parvenir à un accord dans chaque domaine examiné. Ses documents finals traduisent un consensus général sur le potentiel des TIC au moment du Sommet. Ils ont fixé, à l'intention des décideurs des gouvernements, des entreprises, de la société civile ainsi que d'autres communautés concernées, des buts et objectifs fondés sur leur situation particulière du moment. Ils ont toutefois reconnu que les technologies, les marchés et les sociétés étaient en pleine évolution, que ce phénomène allait se poursuivre et qu'en conséquence, les buts et objectifs, les opportunités et les problèmes étaient appelés eux aussi à connaître des changements aussi rapides qu'imprévisibles.

1.3.2 Les documents finals du SMSI ne représentent pas une position définitive sur le développement de sociétés du savoir inclusives, mais des jalons sur le chemin à parcourir en ce sens. Les principes approuvés lors du SMSI ouvrent la voie à une action internationale visant à obtenir des résultats concrets à cet égard. Le contexte de cette action – les types de technologie disponibles, leurs modes d'utilisation au sein des sociétés, les possibilités de nouvelles formes de gouvernance et de prestation de services participatives, ainsi que les problèmes dus à l'utilisation abusive des TIC – sont en perpétuel devenir. L'évolution rapide des technologies et de la situation sur les marchés, au regard de la lenteur des changements dans les domaines social et juridique, posent de réels problèmes du point de vue des suites à donner au SMSI et des mesures concrètes à prendre.

1.3.3 La mise en œuvre des recommandations du SMSI nécessite une action à de nombreux niveaux, de la part des organisations internationales, des gouvernements, des entreprises, de la société civile et des professionnels des TIC. Les documents finals du SMSI appellent à une participation « multipartenariat » de ces différents groupes, ce qui constitue un aspect central des suites données au Sommet.

1.3.4

Au sein de la famille des Nations Unies, le Secrétaire général a chargé un certain nombre d'agences de mettre en œuvre les recommandations du SMSI :

- Le Conseil économique et social (ECOSOC) et sa Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) ont été chargés de superviser dans son ensemble le suivi du SMSI².
- Un Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) a été créé pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales concernées.
- Une série de grandes orientations a été établie pour stimuler la coopération entre les parties prenantes dans 18 domaines d'activité différents³.
- Un Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement a été établi pour rassembler les organisations internationales concernées par les statistiques nécessaires aux décideurs dans ce domaine.
- Un nouveau Forum multipartenariat sur la gouvernance de l'Internet a été créé pour offrir une tribune de discussion annuelle sur la gouvernance d'Internet et ses rapports avec d'autres questions de politique publique.

1.3.5

Le Secrétaire général des Nations Unies a invité l'UNESCO ainsi que deux autres organismes des Nations Unies, l'UIT et le PNUD, à jouer le rôle de chefs de file pour la mise en œuvre des résultats du SMSI. L'UNESCO a par conséquent joué un rôle central à l'UNGIS, qu'elle préside par roulement avec ces autres organismes des Nations Unies⁴. Elle est chargée, avec l'UIT, d'organiser des réunions annuelles sur les grandes orientations au sein de ce qui s'appelle maintenant le Forum du SMSI, et elle est elle-

2 Paragraphe 105 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et la Résolution de l'ECOSOC 2006/46 « Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamens de la Commission de la science et de la technologie au service du développement » adoptée le 28 juillet 2006.

3 Ces 18 domaines d'activité comprennent 11 grandes orientations, dont l'une (C7) se divise en huit sous-chapitres concernant les applications bénéfiques dans divers domaines de la vie et des politiques (par exemple le téléenseignement ou la cyberscience).

4 En 2009, la CNUCED a commencé à assurer elle aussi la vice-présidence de l'UNGIS par roulement.

même chargée de la coordination de six de ces grandes orientations. L'Institut de statistique de l'UNESCO dirige les travaux du Partenariat chargé de mesurer la contribution des TIC au développement dans le domaine de l'éducation. L'UNESCO joue également un rôle important dans les travaux du Forum sur la Gouvernance d'Internet (FGI).

1.4 Objet du présent rapport

1.4.1 Le présent rapport fait le bilan de l'action de l'UNESCO dans ces domaines de mise en œuvre durant les cinq années écoulées depuis la phase de Tunis du Sommet mondial en 2005. Il récapitule certains des résultats les plus positifs obtenus à ce jour, et réfléchit aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SMSI. La dernière section du rapport se tourne vers les cinq prochaines années pour suggérer des moyens par lesquels la mise en œuvre des résultats du SMSI pourrait être intégrée plus efficacement aux travaux plus généraux que réalisent l'UNESCO et d'autres organismes pour que la société de l'information et les sociétés du savoir, au développement desquelles l'UNESCO est attachée, procurent tous les bienfaits escomptés.

1.4.2 La rapport passe successivement en revue les trois principaux rôles de l'UNESCO dans la mise en œuvre du SMSI, à savoir ceux de :

- coordonnateur principal, avec l'UIT, le PNUD et la CNUCED, du processus global de la mise en œuvre, y compris l'UNGIS et le Forum du SMSI ;
- coordonnateur des six grandes orientations pour faciliter la mise en œuvre des conclusions du SMSI dans des domaines d'action bien déterminés ;
- et d'exécutante de programmes et d'initiatives visant à édifier des sociétés du savoir inclusives et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du SMSI.

2. COORDINATION

2.1 Introduction

2.1.1 Le Sommet mondial a constitué une importante étape de l'action internationale visant à promouvoir les TIC et à en tirer parti pour faire avancer le programme de développement mondial et l'action de l'UNESCO en vue d'édifier des sociétés du savoir. Il a recueilli des données et des expériences antérieures à 2003 et défini les actions internationales prioritaires qui avaient à l'époque le plus de chances de tirer le meilleur parti possible des TIC. Il a offert une vision de grande envergure pour l'avènement d'une société de l'information, sans pour autant fournir un programme d'avenir véritablement exhaustif. Il ne lui a pas été possible alors de résoudre tous les problèmes dont il a été saisi, ni de prévoir les très profonds changements intervenus depuis 2005 dans le domaine technologique, sur les marchés et dans les rapports sociaux.

2.1.2 L'UNESCO et d'autres organismes mettent en œuvre un grand nombre de programmes et d'initiatives visant à assurer une utilisation efficace des TIC à mesure qu'elles évoluent, à s'attaquer aux problèmes qu'elles posent et à édifier les sociétés du savoir de demain. Il existe différents mécanismes permettant aux gouvernements et aux acteurs intergouvernementaux de coordonner cette activité au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies. La mise en œuvre des résultats du SMSI constitue un important mécanisme de ce type.

2.1.3 Le document du SMSI intitulé *Agenda de Tunis pour la société de l'information* a mis l'accent sur l'expérience de trois organismes des Nations Unies dans le domaine de la société de l'information – l'UNESCO, l'UIT et le PNUD⁵. Après le Sommet de Tunis, le Secrétaire général des Nations Unies a demandé à ces trois organismes de coordonner



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



5 Paragraphe 109 de l'Agenda de Tunis.

la mise en œuvre du *Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information* qui avait été approuvé lors du premier Sommet de Genève de 2003, en fixant des grandes orientations pour faciliter la mise en œuvre dans 18 domaines différents. De plus, le Secrétaire général leur a demandé de partager la responsabilité de la mise en œuvre des conclusions du SMSI dans leur ensemble en coprésidant un nouveau Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS). En même temps, l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information*⁶ tout comme le Secrétaire général ont toutefois bien précisé que les agences concernées devraient opérer dans le cadre de leurs mandats existants et qu'en matière d'exécution, elles devraient mener leurs activités dans les limites des ressources financières disponibles.

2.2 Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)

2.2.1 Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a été officiellement créé en avril 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui rassemble les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies. Il a pour but de faciliter la mise en œuvre des résultats du SMSI en assurant la cohérence voulue entre les travaux des différents organes et organisations des Nations Unies, en facilitant les synergies entre eux et en veillant à ce que tous les objectifs du SMSI soient pris en compte dans le cadre du système des Nations Unies⁷. Il a également pour but d'intégrer les questions relatives aux TIC dans les autres domaines de développement dont s'occupent les organismes des Nations Unies. Ce Groupe est donc censé compléter et valoriser les travaux qu'entreprennent les différents organismes des Nations Unies, mais non de les diriger ou de les superviser. Les questions concernant la science et les transferts de technologie ont été ajoutées au mandat de l'UNGIS en 2009⁸.



6 Paragraphe 102 (b) de l'Agenda de Tunis.

7 Paragraphe 103 de l'Agenda de Tunis.

8 Cette décision a été prise au Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) du CCS en 2009.

2.2.2 Vingt-neuf organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales⁹ participent maintenant aux travaux de l'UNGIS, que président chaque année par roulement l'UNESCO et l'UIT. Le PNUD et la CNUCED en sont également vice-présidents, et la CEA a été chargée de l'être à son tour en 2010-2011¹⁰. Bien que des parties prenantes non gouvernementales ne participent pas directement aux travaux de l'UNGIS, cette dernière peut les consulter à ce sujet et sur l'orientation générale du programme d'exécution du SMSI.

2.2.3 L'UNGIS a toujours reconnu qu'elle ne pouvait pas intervenir dans tous les domaines de compétence du SMSI. Elle a décidé d'emblée de se concentrer sur certains des thèmes interdisciplinaires particulièrement importants qui sont ressortis du SMSI. Cela n'est pas une tâche facile, d'autant plus que l'UNGIS ne dispose que de moyens limités et dépend de réunions de coordination annuelles organisées à tour de rôle par chacun de ses organismes chefs de file. Elle a cependant élaboré un programme de travail comprenant des initiatives vedettes et apporté plusieurs contributions au débat et à l'action menés au plan international sur des questions en rapport avec le SMSI.



2.2.4 En octobre 2009, l'UNGIS a organisé des consultations ouvertes sur les *mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le développement*. Cette réunion multipartenariat de haut niveau s'est tenue à Genève parallèlement à la conférence et à l'exposition Telecom World de l'UIT¹¹. On y a fait le bilan des investissements consacrés aux infrastructures et aux services depuis la publication, en 2004, d'un rapport d'un Groupe de travail sur les mécanismes de financement des TIC, créé par le Secrétaire général des Nations Unies après le Sommet de Genève.

2.2.5 L'UNGIS facilite actuellement des initiatives conjointes d'organismes des Nations Unies dans trois domaines. L'un d'eux, qui concerne la protection

9 La liste des membres de l'UNGIS figure sur le site <http://www.ungis.org/Default.aspx?tabid=164>.

10 Consulter le site www.ungis.org pour de plus amples informations.

11 Telecom World de l'UIT est un événement organisé tous les quatre ans dans le secteur des télécommunications mondiales et des technologies de l'information et de la communication. En 2009, il a eu lieu du 5 au 9 octobre à Genève.

des enfants en ligne, est coordonné par l'UIT et est également examiné au sein du Forum sur la gouvernance de l'Internet. L'UNESCO joue un rôle majeur, avec la CNUCED, dans les deux autres initiatives qui s'inscrivent dans ce programme de travail et coïncident avec des priorités traditionnelles de l'UNESCO. Ces initiatives sont les suivantes :

- Promotion de l'accès libre au savoir scientifique – en particulier, du principe d'un accès gratuit à la recherche financée par des fonds publics, ce qui renforcerait les capacités de recherche des pays en développement.
- Réalisation, à la demande des gouvernements, de bilans analytiques de la politique scientifique, technologique et de l'innovation pour les aider à faire en sorte que leurs politiques dans ces domaines correspondent aux priorités respectives de leur développement national.

2.3 Aller de l'avant avec l'UNGIS

L'établissement d'un nouveau mécanisme de coordination dans le cadre du système des Nations Unies constitue toujours un défi. Un grand nombre d'organes et d'organismes des Nations Unies différents exercent des responsabilités qui recoupent les résultats du SMSI. Tous sont influencés de manières différentes par la contribution que peuvent apporter les TIC à leur action. L'UNGIS a donc mis du temps à déterminer son rôle aux côtés des autres organes de coordination des Nations Unies, et à se doter d'un plan de travail pour l'avenir. La portée de son action est également limitée par des contraintes au niveau des ressources.

- 2.3.1** L'UNGIS peut jouer un rôle précieux en coordonnant l'action de divers organismes des Nations Unies durant les cinq prochaines années, qui précèdent l'examen du SMSI prévu en 2015, année où le degré de réalisation de la majorité des Objectifs de développement du Millénaire sera également évalué. Pour y parvenir avec des moyens limités, il faudra assurer une coopération plus étroite entre les organismes coordonnateurs et accorder une plus grande importance stratégique aux résultats globaux souhaités ainsi qu'aux activités favorisant fortement le processus de mise en œuvre du SMSI, en



évitant les doubles emplois avec les actions menées ailleurs. Le dialogue avec des organismes des Nations Unies, les gouvernements et d'autres parties prenantes valorisera ce processus. Il sera également important d'assurer la liaison avec les autres organismes coordonnant les travaux internationaux postérieurs au SMSI dans le cadre du système des Nations Unies, comme le Forum sur la gouvernance de l'Internet et l'Alliance mondiale pour les TIC et le développement (GAID), et de renforcer la contribution de l'UNGIS au Conseil des chefs de secrétariat et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies.

2.3.2 L'UNESCO s'efforcera d'améliorer le profil des TIC en faveur de l'éducation, de la science et de la culture dans le cadre du système des Nations Unies à mesure que l'examen de 2015 approchera, par l'intermédiaire de l'UNGIS, dans le cadre d'un partenariat continu avec l'UIT et la CNUCED, et à sa propre initiative. Deux nouvelles questions qui devraient être prioritaires pour l'UNGIS au cours des cinq prochaines années découlent des changements au sein de l'ensemble du système des Nations Unies.

2.3.3 Les Nations Unies s'efforcent d'assurer une cohérence accrue entre les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative pilote appelée « Unis dans l'action », notamment entre les systèmes au niveau des pays, ce qui est nouveau. Cet accent mis dorénavant sur la cohérence fait ressortir le rôle de l'UNGIS dans le cadre de l'ensemble du système des Nations Unies. Cela pourrait également aider l'UNGIS et d'autres entités responsables de l'exécution à évaluer l'impact des conclusions du SMSI dans le cadre d'un pays donné.

2.3.4 Les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) fournissent le cadre stratégique des travaux des organismes des Nations Unies dans les différents pays, et ils jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. À l'heure actuelle, les PNUAD ne doivent pas obligatoirement traiter de l'information, de la communication ou des résultats du SMSI, et ils n'accordent guère de place à ces aspects du développement. L'UNESCO et l'UNGIS devraient collaborer avec les organismes des Nations Unies pour faire mieux comprendre et prendre conscience de la contribution que l'information et la communication apportent au développement, à la fois comme outils permettant de favoriser le développement à court terme, et comme agents du changement social à long terme. Les progrès vers l'instauration de sociétés du savoir devraient faire partie du programme de développement fixé au niveau national par le biais du processus UNDAF.

2.4 Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

2.4.1 Un autre résultat de la coordination internationale sur la mise en œuvre des conclusions du SMSI est le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

2.4.2 La mesure exacte de l'adoption, de l'utilisation et de l'impact des TIC revêt une importance cruciale pour permettre aux décideurs de prendre leurs décisions en connaissance de cause. Durant et depuis le SMSI, on s'est beaucoup préoccupé du manque de données fiables et comparables dans les pays en développement concernant les TIC et leur impact sur les sociétés. Les statistiques nécessaires à cette mesure n'ont pas encore été recueillies dans beaucoup de pays, et du fait de la rapidité des changements intervenant au niveau des technologies, des marchés et des sociétés, il est difficile de se tenir au fait de l'évolution des informations nécessaires, même lorsque celles-ci sont disponibles. En même temps, du fait de ces changements rapides, il est particulièrement important pour les décideurs, les dirigeants de la société civile et les responsables des plans d'entreprise de savoir ce qui se passe dans leurs domaines de responsabilité, de façon à pouvoir faire le nécessaire pour pouvoir saisir les opportunités offertes par les TIC.

2.4.3 Le Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement a été créé durant les phases finales du Processus SMSI et il rassemble maintenant 11 organisations internationales, dont la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et EUROSTAT ainsi que l'UNESCO et d'autres agences des Nations Unies. En 2007, il a publié une série d'indicateurs de base concernant les infrastructures et l'accès des ménages aux TIC ainsi que l'utilisation qu'ils en font, le rôle des TIC dans les affaires et le commerce, et le secteur des TIC proprement dit. Ces indicateurs de base ont été choisis parce qu'ils étaient relativement faciles à établir et qu'ils fourniront une base de comparaison entre les pays et dans le temps.





2.4.4 La contribution spécifique de l'UNESCO aux travaux du Partenariat concerne les statistiques de l'éducation. Sous l'égide de l'Institut de statistique de l'UNESCO a été établie une série supplémentaire d'indicateurs des TIC et de l'éducation¹². Des indicateurs de base sur l'éducation, tirés principalement d'informations susceptibles

d'être fournies par des écoles et d'autres établissements, ont été ajoutés aux séries existantes d'indicateurs de base en 2009. L'Institut a également produit un ensemble plus complet d'indicateurs susceptibles d'être utilisés, lorsqu'ils sont disponibles, pour donner une idée plus complète de la situation, et il est à espérer qu'ils pourront être intégrés aux séries d'indicateurs de base à mesure que le recueil de données s'améliorera. Il a publié un guide sur l'utilisation des indicateurs en 2009.

2.4.5 Le Partenariat continue à développer ses travaux. Il procède actuellement à la révision de la liste fondamentale d'indicateurs et envisage des indicateurs pour l'administration électronique. Il donne également aux services nationaux de statistique des directives concernant le recueil des données pertinentes.

2.4.6 La plupart des indicateurs actuels ont cependant pour objet de mesurer l'accès aux TIC et la disponibilité de ceux-ci plutôt que leur utilisation et leur impact. Des mesures d'impact sont indispensables si l'on veut permettre aux décideurs d'utiliser de façon optimale les moyens à leur disposition. Les indicateurs sont également difficiles à établir pour des raisons de coût, et un grand nombre des séries de données nécessaires n'ont pas encore été recueillies. Le Partenariat s'emploie actuellement à élaborer davantage de mesures d'impact. L'Institut de statistique de l'UNESCO s'emploie également à renforcer les capacités des services nationaux de statistique dans ce domaine en organisant chaque année une série d'ateliers régionaux.

12 On trouvera en annexe au présent document les principales données statistiques provenant de ce travail, qui font l'objet d'une interprétation détaillée intitulée : *Monitoring the SMSI Targets: A Midterm Review* (Bilan de la réalisation des objectifs du SMSI à mi-parcours).

2.5 Les grandes orientations du SMSI et le Forum du SMSI

2.5.1 Le Plan d'action de Genève, approuvé lors de la première phase du Sommet en 2003, a identifié 18 domaines d'activité dans lesquels les gouvernements, des entités de la société civile, des entreprises et des organisations internationales pourraient collaborer pour utiliser au maximum les TIC aux fins du développement. Les mesures concrètes prévues sont indiquées dans l'encadré ci-après.

Grandes orientations du SMSI

- C1 Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
- C2 L'infrastructure de l'information et de la communication
- C3 L'accès à l'information et au savoir
- C4 Le renforcement des capacités
- C5 Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC
- C6 Créer un environnement propice
- C7 Les applications TIC :
 - Administration électronique
 - Commerce électronique
 - Téléenseignement
 - Télésanté
 - Cybertravail
 - Cyberécologie
 - Cyberagriculture
 - Cyberscience
- C8 Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux
- C9 Médias
- C10 Dimensions éthiques de la société de l'information
- C11 Coopération internationale et régionale

2.5.2 La responsabilité de la coordination des diverses grandes orientations a été partagée avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies. L'UNESCO s'est chargée de six d'entre elles, et ses travaux à ce sujet sont décrits dans la section suivante du présent examen. La coresponsabilité de la coordination globale des grandes orientations a été confiée par le Secrétaire général à l'UIT,

à l'UNESCO et au PNUD, la CNUCED y étant également associée depuis 2009.

- 2.5.3** Ces grandes orientations – et le Forum du SMSI qui leur donne maintenant leur structure d'ensemble – avaient pour but de fournir un cadre pour coordonner le travail exécuté par les différents groupes de parties prenantes pour atteindre les objectifs du SMSI. Bien qu'elles aient été utiles, leur mise en œuvre s'est révélée problématique et il faut redoubler d'efforts pour définir leur rôle et faire en sorte qu'elles contribuent de façon positive au développement de sociétés du savoir.
- 2.5.4** Les termes de référence relatifs à la mise en œuvre de chaque grande orientation ont été convenus lors d'une réunion de consultation organisée par l'UNESCO, le PNUD et l'UIT en 2006. Ils définissent un certain nombre de rôles que pourraient jouer des équipes multipartenariat : partage d'informations et d'expériences entre parties prenantes, identification et diffusion des pratiques optimales, et coordination des travaux des diverses parties prenantes. Il est à espérer que chaque équipe créera des sous-groupes susceptibles de se concentrer sur des questions plus précises importantes pour différents groupes d'acteurs.
- 2.5.5** Depuis 2007, des réunions annuelles sur les grandes orientations se sont tenues à Genève, regroupées autour de la Journée mondiale de la société de l'information (17 mai), qui coïncide également avec les réunions de l'UNGIS et du CSTD et les réunions de consultation pour le Forum sur la gouvernance de l'Internet.
- 2.5.6** Les réunions tenues en 2007 et 2008 ont certes été utiles, mais elles se sont également révélées décevantes pour de nombreux participants et pour les organismes chargés de les organiser. Avec des moyens financiers limités, il a été difficile d'assurer la continuité voulue entre les réunions. Au cours des discussions, il a donc fallu consacrer beaucoup de temps à la question de la gestion des grandes orientations. La structure des réunions – tenues durant une période de deux ou trois semaines à Genève – a rendu problématique la présence de nombreux participants, en particulier de ceux des pays en développement, du secteur privé et de la société civile, et ces autres parties prenantes ont hésité à se joindre aux organismes des Nations Unies pour contribuer à la coordination des grandes orientations. La participation n'a donc pas été aussi inclusive qu'elle aurait dû l'être, et le nombre des participants à de nombreuses réunions sur les grandes orientations a diminué chaque année de

2006 à 2008. Dans ces circonstances, il a été difficile de faire passer le débat du stade du partage d'expériences à celui d'une collaboration concrète tournée vers l'avenir. Après les réunions de 2008, il est apparu clairement aux coordonnateurs et aux participants qu'une nouvelle approche s'imposait pour donner un nouvel élan aux grandes orientations.



2.5.7 En 2009, à la suite de consultations avec les participants, l'UNESCO et les autres principaux coordonnateurs ont modifié le mode d'organisation de ces réunions annuelles pour encourager une participation et une activité accrues et mettre l'accent sur la nature intersectorielle des TIC et des activités concernant la société de l'information. La nouvelle structure, appelée Forum du SMSI, place les réunions sur les grandes orientations dans un contexte de débat de haut niveau et d'ateliers thématiques, qui traitent au niveau global des questions relatives à la société de l'information et offre de bien meilleures possibilités de dialogue avec ceux qui s'occupent des différents aspects de sa mise en place. Toutes les réunions se déroulent désormais en une seule semaine, ce qui fait qu'elles sont plus productives et qu'il est moins coûteux d'y participer.

2.5.8 Les coordonnateurs ont également offert un environnement plus propice à la participation, notamment des enquêtes, des consultations virtuelles et la plate-forme communautaire en ligne, « WSIS-Community » (voir ci-après). De plus, de nombreuses réunions sur les grandes orientations se concentrent maintenant davantage sur leur mandat, et plus particulièrement sur des questions précises pour lesquelles on peut encourager une action conjointe au lieu de comparer simplement des expériences couvrant tout le champ d'une grande orientation. C'est ainsi que la grande orientation C7 relative au téléenseignement a été axée en 2009 sur les applications de l'apprentissage mobile.

2.5.9 Le premier Forum du SMSI tenu en 2009 a marqué un progrès considérable selon ses participants. Le suivant, prévu en 2010, permettra aux participants de faire un bilan de la mise en œuvre des résultats du SMSI à mi-chemin entre la phase de Tunis du Sommet et 2015, date à laquelle les objectifs du SMSI sont censés être atteints.



2.6 Une communauté en ligne : www.wsisi-community.org

2.6.1 Il a été difficile de coordonner l'action des équipes multipartenariat pour chaque grande orientation alors que les participants ne peuvent se rencontrer réellement qu'une fois par an. À la suite d'un processus de consultation avec les parties prenantes du SMSI, l'UNESCO a conçu et mis en place une plate-forme communautaire en ligne qui permet aux intéressés de partager des expériences et de poursuivre les discussions sur la mise en œuvre entre deux réunions annuelles. Cette plate-forme communautaire en ligne a été lancée au Forum du SMSI de 2009, et elle offre une large gamme de fonctions électroniques en ligne qui deviennent progressivement opérationnelles.

2.6.2 Plus de 550 participants sont maintenant inscrits en ligne. C'est là un point de départ dont il y a lieu de se réjouir, mais la plate-forme en ligne n'est pas encore devenue un forum digne de ce nom pour débattre des questions en rapport avec le SMSI. Il faudra pour cela redoubler d'efforts pour encourager la participation et le débat en ligne. Toutefois, comme dans le cas des autres fonctions électroniques, on pourra parler de succès à propos de cette plate-forme si les personnes concernées par la mise en œuvre du SMSI la jugent utile et estiment qu'elle valorise leur travail. Cette plate-forme en ligne peut également se révéler très

précieuse comme lieu de travail pour discuter de questions prioritaires dans le cadre de telle ou telle grande orientation.

- 2.6.3** La performance et la contribution de la communauté en ligne devront être examinées. Il conviendrait notamment de déterminer comment la plateforme pourrait être utilisée pour recueillir des faits et des expériences en vue de l'évaluation des résultats du SMSI qui aura lieu en 2015.

2.7 **Relever les défis du Forum du SMSI**

- 2.7.1** La coordination de la mise en œuvre multipartenariat dans le cadre des grandes orientations a pour but, selon le SMSI, d'éviter des chevauchements d'activités et d'offrir des possibilités de travail en réseau et d'échange d'informations entre les parties prenantes, pour créer du savoir et partager des bonnes pratiques, et pour examiner les possibilités de collaboration et établir des partenariats entre les parties intéressées. Il est à espérer que cela permettra également de maintenir la dynamique enclenchée lors du Sommet dans différents domaines du développement de la société de l'information, et d'encourager des parties prenantes du gouvernement, des entreprises et de la société civile à collaborer face aux problèmes en question.

- 2.7.2** Les réunions de consultation annuelles, à propos desquelles on parlait initialement de groupe d'activités liées au SMSI, se sont révélées insuffisantes pour préserver la dynamique enclenchée, tandis que les frais de participation se sont avérés dissuasifs pour un grand nombre de parties prenantes importantes. Sans moyens financiers propres, les coordonnateurs ont eu des difficultés à engager activement un débat et des échanges mutuels avec des groupes de parties prenantes. D'importants groupes de parties prenantes, en particulier venus de régions en développement et du secteur privé, ont été sous-représentés. Bien qu'elles aient eu le mérite de permettre des échanges d'informations, d'idées et d'expériences, les grandes orientations n'ont donc pas joué le rôle escompté dans la mise en œuvre des conclusions du SMSI.

- 2.7.3** Pour être utiles, les réunions de consultation doivent fournir une valeur ajoutée supérieure aux résultats que les organisations participantes

peuvent obtenir à elles seules. On peut y parvenir de plusieurs façons : en échangeant des expériences et des enseignements tirés de pratiques existantes, en établissant des synergies et des activités conjointes avec différents participants, et/ou en saisissant la possibilité de faire avancer la réflexion sur des aspects de la société de l'information et des changements intervenant dans le contexte de l'information et de la communication. Pour être utiles, les futures réunions ne devront pas être de simples échanges d'informations.

2.7.4

L'organisation du Forum du SMSI en 2009 vient à point nommé pour donner un nouvel élan aux grandes orientations.

Le Forum concentre sur une seule semaine l'activité concernant les grandes orientations, ce qui rend la participation plus efficace et moins coûteuse. Il inscrit également les débats sur les grandes orientations dans un programme de discussions thématiques de haut niveau, ce qui permet un débat plus approfondi et recoupant divers domaines. De plus, on a choisi, pour quelques grandes orientations, d'axer l'attention sur certains aspects du champ qu'elles recouvrent au lieu de tenter de les couvrir tous à chaque réunion. Du fait de ces changements, le premier Forum a marqué un net progrès par rapport aux séries de réunions sur les grandes orientations qui ont eu lieu en 2006-2008.



2.7.5

Le deuxième Forum permettra aux organisateurs – UNESCO, UIT, CNUCED et PNUD – d'évaluer les progrès accomplis et de planifier la coordination des grandes orientations au cours des années précédant l'examen des résultats du SMSI prévu pour 2015. Il importera pour cela d'évaluer le Forum de 2010, en consultation avec les organisations participantes et d'autres parties prenantes non participantes actuellement.



3. FACILITATION

3.1 Introduction

3.1.1 Parallèlement à son rôle général de coordination du processus post-SMSI, l'UNESCO est le facilitateur principal de six grandes orientations, à savoir celles concernant :

- L'accès à l'information et au savoir (C3)
- La cyberscience (C7)
- Le téléenseignement (C7)
- La diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux (C8)
- Les médias (C9) ; et
- Les dimensions éthiques de la société de l'information (C10).

3.1.2 On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description du travail qui a été accompli dans le cadre de ces grandes orientations au cours des cinq dernières années. Des exemples d'activités de programme de

l'UNESCO pour chacune de ces grandes orientations sont décrits dans la section 4 du présent rapport, consacrée au rôle de l'UNESCO en tant qu'agent de mise en œuvre des décisions du SMSI.

3.2 Grande orientation C3 – Accès à l'information et au savoir

3.2.1 La grande orientation C3 a trait à l'accès à l'information et au savoir, thème qui est commun à de nombreux aspects des décisions du SMSI ainsi que du mandat de l'UNESCO consistant à promouvoir des sociétés du savoir inclusives – depuis les moyens d'assurer un accès équitable à l'infrastructure de l'information jusqu'à la liberté de l'information, depuis le soutien aux stratégies nationales des TIC au service du développement jusqu'au développement de l'accès libre à l'information scientifique. Cette grande orientation a donc suscité l'intérêt d'un large éventail d'organisations et s'est également articulée sur la grande orientation C7 relative à la cyberscience. Elle a aussi créé un espace pour l'échange d'expériences et le débat sur des questions telles que l'apprentissage de la maîtrise de l'information et le rôle des bibliothèques et des institutions éducatives.

3.2.2 Les exemples d'activités de l'UNESCO elle-même dans ce domaine, qui sont examinées dans la prochaine section, portent sur le travail accompli avec les centres multimédias communautaires et dans le cadre du Programme Mémoire du monde.

3.3 Grande orientation C7 – Téléenseignement

3.3.1 Plusieurs grandes orientations, ayant différents facilitateurs, ont été identifiées par le SMSI pour assurer l'application des TIC dans différents domaines du développement. L'UNESCO a assumé la responsabilité de deux d'entre elles, relatives au téléenseignement et à la cyberscience.

3.3.2

L'éducation et l'apprentissage se situent au cœur du mandat de l'UNESCO et des avantages que l'on escompte de l'utilisation généralisée des TIC. L'une des exigences fondamentales pour l'éducation au XXI^e siècle consiste à préparer les gens à participer à une économie fondée sur le savoir, y compris dans ses perspectives sociales et culturelles. Les gens ont besoin d'acquérir les capacités nécessaires pour utiliser les TIC, obtenir l'information et appliquer le savoir au niveau local pour exploiter les possibilités offertes par la technologie.

Or, les écoles et autres institutions éducatives ne sont pas les seuls lieux d'apprentissage, celui-ci étant un processus qui se déroule tout au long de la vie et englobe la formation, le développement des capacités et la possibilité pour les individus d'acquérir de nouvelles qualifications à chaque nouvelle possibilité qui leur est offerte. L'éducation, aussi bien formelle qu'informelle, peut tirer parti de l'utilisation des TIC, qui apportent une valeur ajoutée aux méthodes traditionnelles d'enseignement et rendent possibles des modes nouveaux tels que l'apprentissage à distance et les ressources éducatives libres. Les mesures visant à remédier aux inégalités historiques entre les sexes en matière d'éducation occupent également une place importante dans les Objectifs du Millénaire pour le développement comme dans les objectifs de l'initiative de l'UNESCO relative à l'Éducation pour tous (EPT).



3.3.3

Cette grande orientation a défini un espace dans lequel les organismes qui s'occupent de TIC et d'éducation peuvent échanger des informations sur leurs expériences et leurs programmes, et identifier les moyens d'évaluer la contribution des TIC à l'éducation. Elle a contribué aux travaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les indicateurs de base relatifs aux TIC et l'éducation. En 2008 et 2009, elle a été centrée en particulier sur les possibilités d'utilisation de dispositifs peu coûteux et portables à des fins d'apprentissage. En 2008, cette grande orientation a donné lieu à un atelier de deux jours sur les dispositifs éducatifs peu coûteux qui a rassemblé des experts de ce domaine et leur a permis d'en débattre de manière beaucoup plus approfondie que dans des réunions plus courtes.

3.3.4

Entre autres exemples de l'action de l'UNESCO dans ce domaine, il y a lieu de citer l'élaboration de politiques des TIC dans l'éducation et de modèles de formation et de normes de compétence pour l'enseignement des TIC, et la promotion des ressources éducatives libres.

3.4 Grande orientation C7 – Cyberscience

- 3.4.1** La science, à l'instar de l'éducation, occupe une place centrale dans le mandat de l'UNESCO. Dans l'exercice de ce rôle, l'UNESCO a accordé une attention particulière à la libre circulation de l'information scientifique, le but étant de permettre aux chercheurs et aux praticiens de tous les pays de participer à la recherche et à l'innovation et d'accéder librement à la recherche à financement public.
- 3.4.2** La grande orientation C7 a privilégié l'accès à l'information scientifique et la diffusion des contenus et des connaissances scientifiques. On touche là à une difficulté importante pour les chercheurs des pays en développement qui résulte du coût élevé des revues scientifiques et du mauvais état des connexions à l'Internet dans ces pays.
- 3.4.3** Outre qu'elle coordonne la grande orientation C7, l'UNESCO est le coordonnateur du Groupe des Nations Unies sur la science et la technologie. Cette instance regroupe 13 organismes des Nations Unies qui soutiennent le Plan global d'action de l'Union africaine pour la science et la technologie, qui a été approuvé en 2008. D'autres exemples d'interventions pertinentes de l'UNESCO concernent, notamment, la publication des meilleures pratiques en matière d'accès libre à l'information scientifique, la création de l'Encyclopédie des systèmes permettant la vie et la mise en place d'un programme de campus virtuel africain pour initier les enseignants de sciences et de technologie aux approches du téléenseignement. Ce dernier programme a été déclaré projet phare par le Groupe des ambassadeurs africains auprès de l'UNESCO.



3.5 Grande orientation C8 – Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux

- 3.5.1** La grande orientation C8 réunit un certain nombre de questions qui tournent autour de la nécessité de faire en sorte que l'accès à la technologie, à l'information et au savoir soit ouvert à toutes les couches de la société, en particulier aux personnes qui ne sont pas alphabétisées (ou ne connaissent pas de langue internationale) ou sont handicapées. L'UNESCO met l'accent, dans toutes ses activités, sur la valeur de la diversité culturelle et linguistique. Elle a aussi le souci de faire en sorte que les nouvelles plates-formes médiatiques offrent des contenus pertinents pour la vie de toutes les communautés et de tous les individus, y compris les pauvres et les marginalisés. Les contenus ayant une pertinence locale et ceux produits localement sont importants à cet égard.
- 3.5.2** La grande orientation C8 a aussi rassemblé les parties prenantes concernées par ces aspects de l'accès à la connaissance, et se concentre en particulier sur le patrimoine, le contenu local, la diversité linguistique et le handicap.
- 3.5.3** Parmi les exemples d'activités pertinentes de l'UNESCO, qui sont examinées dans la prochaine section, il y a la création de la Bibliothèque numérique mondiale et le partenariat avec l'ICANN (International Corporation for Assigned Names and Numbers) afin de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace, notamment les noms de domaine internationalisés.



3.6 Grande orientation C9 – Médias



3.6.1 La grande orientation C9 s'intéresse aux médias tant traditionnels que nouveaux. Les participants à cette grande orientation se sont attachés à examiner les questions de politique générale fondamentales découlant de la manière dont l'évolution continue des technologies et des marchés se répercute sur l'environnement médiatique. Des sous-groupes se sont penchés sur la liberté d'expression, la liberté de la presse et la législation propre à garantir l'indépendance et la pluralité des médias ; le développement des médias et le renforcement des capacités des professionnels des médias ; les médias et l'apprentissage de la maîtrise de l'information ; l'amélioration de l'accès à l'information par le biais des médias communautaires ; et la promotion d'un journalisme sensible à l'égalité entre les sexes et de l'égalité des sexes dans les professions médiatiques. Les participants ont étudié la manière dont la production, la distribution et la consommation seront affectées par les changements survenant dans la société et dans les marchés, y compris le basculement imminent de l'analogique au numérique dans la télédiffusion et la montée en puissance des contenus produits par l'utilisateur final.

3.6.2 Un exemple important du travail accompli par l'UNESCO depuis le Sommet mondial a trait à la mise au point d'une série d'indicateurs de développement des médias conçus pour créer un environnement plus favorable à la liberté d'expression partout où ils seront appliqués.

3.7 Grande orientation C10 – Dimensions éthiques de la société de l'information

3.7.1 L'UNESCO est résolument en faveur de la pleine application des libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux relatifs à ces droits. Depuis 1997, elle organise une série de manifestations qui permettent aux spécialistes et aux décideurs de se pencher sur la question des dimensions éthiques de la société de l'information.

3.7.2 Les débats dans le cadre de la grande orientation C10 ont principalement porté sur les moyens de promouvoir des valeurs et principes universels pour la société de l'information et de prévenir les utilisations abusives des TIC. Les efforts de l'UNESCO elle-même dans ce domaine ont notamment consisté à organiser une série de conférences régionales sur l'éthique de l'information en Amérique latine, en Afrique, en Europe et dans la région Asie-Pacifique en vue d'améliorer la prise de conscience des défis de l'éthique de l'information. Ces manifestations ont aidé à établir des critères permettant de déterminer les moyens de faire évoluer le débat et la prise des décisions aux niveaux national et régional et de mesurer les évolutions dans le domaine de l'éthique de l'information. L'UNESCO a aussi organisé des ateliers de formation à l'éthique de l'information et à l'administration en ligne à l'intention des responsables gouvernementaux et elle estime que c'est essentiellement par le biais de telles activités et initiatives que les objectifs de la grande orientation C10 pourront être atteints.

3.8 **Relever les défis de la facilitation des grandes orientations**

3.8.1 Comme on l'a vu dans la section précédente, ce processus des grandes orientations n'a pas été sans poser des difficultés à l'UNESCO et à ses partenaires. Pour nombre de grandes orientations, la participation a été quelque peu décevante. Pour la plupart d'entre elles, le nombre des participants a diminué d'une année sur l'autre entre 2006 et 2008, le taux de participation étant encore plus décevant dans le cas des pays en développement et du secteur privé. En dépit des efforts déployés par l'UNESCO, il n'a guère été facile d'assurer une continuité entre les réunions annuelles ni d'instaurer des partenariats dynamiques entre les diverses parties prenantes concernées.

3.8.2 Dans la section précédente, on notait également avec satisfaction les innovations lancées lors du Forum du SMSI en 2009, qui remplaçaient les réunions consacrées aux grandes orientations dans un contexte plus global et insistaient sur les possibilités d'effets transversaux des TIC ainsi que sur leur pertinence au regard de telle ou telle grande orientation. Ce fait nouveau prend en compte l'évolution de l'environnement de l'information et de la



communication depuis que le Plan d'action de Genève a été adopté, en 2003, et inscrit les activités des grandes orientations dans ce contexte en mutation. L'UNESCO estime que cette approche sera bénéfique dans le cas des grandes orientations qu'elle facilite et espère qu'un bilan en sera établi après le deuxième Forum du SMSI.

3.8.3 Comme on le verra dans la section finale du présent aperçu, le point de mi-parcours auquel on est parvenu entre la phase de Tunis du Sommet et la date fixée pour l'examen des résultats du SMSI est

tout à fait opportun pour déplacer l'axe autour duquel tourne la mise en œuvre du SMSI – en remplaçant par une vision prospective de ce qui peut être réalisé d'ici à 2015 la vision rétrospective de ce qui a été réalisé depuis 2005. L'UNESCO compte inscrire cette réorientation dans l'action qu'elle mène pour faciliter les six grandes orientations dont elle a la charge.

3.8.4

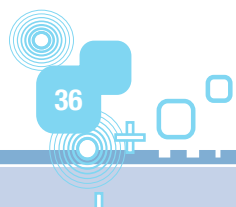
En 2008, pour la grande orientation C7 relative au téléenseignement, le système habituel des réunions a été remplacé par un atelier de deux jours sur les ressources éducatives peu coûteuses. Cette nouvelle modalité, et l'accent mis sur un élément précis du champ couvert par cette grande orientation, se sont révélés beaucoup plus efficaces pour ce qui est de stimuler le débat et la constitution de réseaux entre les participants. L'UNESCO voudrait étendre à toutes les grandes orientations qu'elle facilite cette expérience de recentrage du débat et d'examen plus au fond des questions, dans le cadre tant de réunions en bonne et due forme que de forums de discussion en ligne ponctuels.

3.9

Le Forum sur la gouvernance de l'Internet

3.9.1

L'Internet se situe au cœur du processus qui mène à des sociétés du savoir inclusives. Le SMSI a pris acte de son importance en demandant au Secrétaire général de l'ONU d'instituer un Forum de la gouvernance de l'Internet (FGI) - enceinte annuelle multiparties prenantes dans laquelle des



organismes internationaux, des gouvernements, des professionnels de l'Internet, des hommes d'affaires et des organisations de la société civile peuvent examiner, sur un pied d'égalité, le développement de l'Internet et ses interactions avec d'autres domaines de la politique des pouvoirs publics.

3.9.2 Le FGI a tenu jusqu'ici quatre réunions – à Athènes (Grèce, 2006), Rio de Janeiro (Brésil, 2007), Hyderabad (Inde, 2008) et Charm-el-Cheikh (Égypte, 2009). La cinquième doit se tenir à Vilnius (Lituanie) en septembre 2010.

3.9.3 L'UNESCO estime que l'Internet est d'une importance capitale pour ce qui est de créer des possibilités d'améliorer la libre circulation de l'information et des idées à travers le monde. Elle a participé activement aux réunions du FGI, en insistant sur le fait que la gouvernance de l'Internet doit respecter les droits de l'homme et se fonder sur des principes d'ouverture, y compris la liberté d'expression, la diversité et l'interopérabilité. Depuis 2005, l'UNESCO a organisé lors des réunions du FGI, en partenariat avec diverses autres parties prenantes, 12 panels et ateliers de haut niveau sur des questions telles que la liberté d'expression et d'information, la protection de la vie privée et la sécurité, le multilinguisme, les réseaux sociaux et l'importance de l'Internet pour le développement. Elle a aussi conclu un accord de partenariat avec l'ICANN pour promouvoir le multilinguisme sur l'Internet, et appuie les travaux visant à introduire des noms de domaines internationalisés.



3.9.4 L'UNESCO partage l'enthousiasme largement répandu parmi les participants au FGI pour un Forum qui a renforcé la participation de multiples partenaires et amélioré la compréhension de l'Internet et la qualité du débat sur son impact. Lors de la 35^e Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2009, 193 États membres ont adopté une décision tendant à renforcer la participation de l'UNESCO au débat international sur la gouvernance de l'Internet.

4. MISE EN ŒUVRE

4.1 Introduction

4.1.1 L'UNESCO a été créée en 1945 en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes en favorisant la collaboration internationale par l'éducation, la science et la culture. Elle poursuit ces objectifs dans le cadre de cinq grands programmes, dont quatre ont trait à l'éducation, aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales et humaines et à la culture et accordent tous une place importante à l'information et la communication. La cinquième porte expressément sur l'édification de sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication. Dans chacun de ces domaines, l'UNESCO fait office de laboratoire d'idées, d'organisme normatif, de centre

d'échange d'informations et de compétences, de source de renforcement des capacités et de catalyseur pour la coopération internationale. Ses ressources demeurent certes limitées pour ce qui est de réaliser directement ces programmes, mais elle travaille avec d'autres organisations internationales, des gouvernements et diverses parties prenantes pour promouvoir les objectifs stratégiques inscrits dans son mandat.

4.1.2 L'UNESCO reconnaît depuis longtemps l'importance des médias, et des technologies et services de l'information et de la communication, pour le développement des pays, les capacités des communautés et la démarginalisation des individus. Dans son domaine de programmation de base relatif à l'édification de sociétés du savoir inclusives, l'UNESCO a constamment insisté sur l'importance de la liberté d'expression, de l'éducation



de qualité pour tous, de l'accès universel à l'information et au savoir et du respect de la diversité culturelle et linguistique.

4.1.3 L'agenda et l'expérience de l'UNESCO sont tout à fait en phase avec les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Le caractère unique de sa contribution au SMSI tient à l'accent qu'elle met sur le développement non seulement d'une société de l'information mais aussi de sociétés du savoir et sur la dimension humaine de ces sociétés. Elle a constamment proposé une conception du développement ancrée autant dans l'éducation, la liberté d'expression et les droits de l'homme que dans les technologies.

4.1.4 L'UNESCO a donc tout naturellement un rôle à jouer dans le soutien et la participation à la mise en œuvre des décisions du SMSI. Ces décisions entrent manifestement dans le champ plus large de l'action et des responsabilités de l'Organisation ainsi que dans celui des mandats institués de longue date des programmes de l'UNESCO visant à promouvoir des objectifs qui sont aussi ceux du SMSI. Or, la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial ne couvre qu'une partie du mandat de l'UNESCO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication. Dans la présente section, on décrit un certain nombre de programmes et d'activités actuellement entrepris par l'UNESCO, de son propre chef ou en partenariat avec d'autres, qui contribuent à la réalisation des objectifs du SMSI. Certains de ces programmes existent depuis longtemps, d'autres font appel à des principes et partenariats nés avec le SMSI et sa mise en œuvre et d'autres encore représentent des initiatives entièrement nouvelles. Tous visent à contribuer à la réalisation de l'objectif de base de l'UNESCO consistant à édifier des sociétés du savoir inclusives et de l'objectif du SMSI consistant à réaliser une société de l'information à dimension humaine et privilégiant le développement.



4.1.5 Deux domaines de programme spécifiques couvrent l'action de l'UNESCO dans le domaine des sociétés du savoir. Il s'agit en l'occurrence de :

- favoriser l'accès universel à l'information et au savoir ; et de
- promouvoir des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants.

4.2 Accès universel à l'information et au savoir

4.2.1 L'accès universel à l'information et au savoir revêt une importance fondamentale pour l'émergence de sociétés du savoir inclusives. Dans le passé, l'information et le savoir étaient trop souvent l'apanage de groupes sociaux ou économiques puissants. Les sociétés du savoir inclusives sont celles où tout un chacun peut accéder à l'information dont il a besoin et aux qualifications nécessaires pour transformer cette information en un savoir concrètement utile dans sa vie.



4.2.4 Le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO, créé en 2001, est le seul programme intergouvernemental consacré à la promotion de l'accès universel à l'information et au savoir. Entre autres domaines, ce programme s'intéresse plus particulièrement aux contenus et à l'aptitude des gens à accéder à l'information et à en faire le meilleur usage à des fins de développement et de démarginalisation.

4.2.5 L'objectif général du programme est d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de l'information et des stratégies du savoir dans un monde qui a de plus en plus recours aux TIC. Son plan stratégique pour les années 2008-2013 définit des domaines d'activité clés pour atteindre cet objectif, notamment :

- l'élaboration d'une politique générale de l'information et du savoir, couvrant tous les vecteurs de collecte et de distribution de l'information et complétée par des politiques générales dans cinq domaines prioritaires – l'information pour le développement, l'apprentissage de la maîtrise de l'information, la préservation de l'information, l'éthique de l'information et l'accessibilité de l'information ;



- la mise en place et la maintenance d'un observatoire de la société de l'information ;
- l'assistance aux États membres pour l'élaboration et l'application de politiques nationales de l'information adaptées à leurs situations et besoins particuliers, y compris l'intégration de l'information à la définition des politiques publiques nationales ; et
- l'accroissement de la synergie et de la coopération dans ces domaines avec diverses parties prenantes, dont des organisations intergouvernementales, des ONG, des instituts de recherche, d'autres organisations internationales et le secteur privé.

4.2.2 Dans le cadre de ses efforts en vue de promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir, l'UNESCO a multiplié les initiatives visant à assurer une large disponibilité des contenus et des logiciels. Entre autres, l'UNESCO a créé une wiki-communauté des ressources éducatives libres¹³ (qui compte plus de 950 membres de 110 pays). Ce wiki offre une carte mondiale des initiatives dans ce domaine, une boîte à outils pour produire soi-même de telles ressources et une base de données détaillée sur les nouvelles, événements et ressources pertinents.

4.2.3. L'UNESCO a aussi inauguré une plate-forme de formation ouverte¹⁴ pour mettre à la disposition des formateurs et/ou stagiaires des ressources gratuites et un espace de collaboration structurée pour la mise en commun de la formation. Cette plate-forme compte actuellement plus de 3 000 ressources produites par plus de 600 parties prenantes et couvrant un large éventail de sujets.

4.3 Liberté d'expression et développement des médias

4.3.1 La liberté d'expression est aussi importante pour l'instauration de sociétés du savoir inclusives. La



¹³ <http://oerwiki.iiep-unesco.org>

¹⁴ www.opentrainingplatform.org

liberté d'expression permet aux gens de partager leurs idées et leurs expériences, d'apprendre des expériences d'autrui et d'influer sur le résultat des décisions qui affectent leur vie. Les faits nouveaux dans le domaine des médias, notamment la radiodiffusion communautaire et le Web, ont offert aux individus et aux organisations de nouvelles possibilités de publier des informations et des idées, d'entendre ce que les autres ont à dire et d'instaurer une interaction avec le gouvernement et d'autres autorités. L'importance de la liberté d'expression et d'information a été soulignée dans les documents adoptés par le SMSI.

4.3.2 La liberté d'expression est le principe central qui anime le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO, seul programme qui, au sein du système des Nations Unies, est consacré au financement du développement des médias.

4.3.3 Au cours des 30 dernières années, le PIDC a consacré plus de 100 millions de dollars des États-Unis à 1200 projets exécutés dans 140 pays. Par l'intermédiaire de ses projets, il assure la promotion de la liberté d'expression et du développement de médias communautaires, de la pluralité des contenus et des opinions et de la formation de professionnels des médias. Les exemples d'intervention de ce type vont du soutien à l'Institut des médias d'Afrique du Sud pour améliorer la qualité du journalisme dans l'après-apartheid à la création d'un centre de médias pour les femmes au Cambodge et la formation de la prochaine génération de journalistes professionnels en Mongolie.

4.3.4 L'une des initiatives les plus importantes prises par l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression depuis le début de la deuxième phase du SMSI a trait à la publication et à l'approbation d'une série d'indicateurs de développement des médias. Publiés en 2008, ces indicateurs fournissent un cadre pour évaluer et hiérarchiser les niveaux d'ouverture des différents environnements médiatiques nationaux et, ce faisant, encourager les meilleures pratiques. L'UNESCO les a utilisés, en partenariat avec des organismes locaux dans plusieurs pays, notamment au Mozambique, en Croatie et au Bénin. L'interface entre le journalisme et les nouveaux médias revêt une importance croissante dans ce contexte et les indicateurs de développement des médias constituent une part importante de l'action menée par l'UNESCO pour atteindre les objectifs de la grande orientation C9 du SMSI.

4.4 Promouvoir les sociétés du savoir

4.4.1 Plusieurs exemples d'initiatives spécifiques de l'UNESCO qui visent à promouvoir les sociétés du savoir et sont en rapport avec différentes grandes orientations du SMSI ont été décrits dans la section précédente du présent rapport. Les paragraphes qui suivent illustrent brièvement comment ces projets contribuent à la réalisation aussi bien des objectifs de l'UNESCO que des buts du SMSI.

4.4.2 Médias communautaires (radios et centres multimédias)



L'UNESCO a assuré la promotion des médias communautaires partout dans le monde. Son initiative internationale en faveur des centres multimédia communautaires (CMC) facilite l'accès aux télécommunications et à l'Internet ainsi qu'aux équipements de radio communautaire et favorise de ce fait l'autonomisation, en particulier dans les zones marginalisées. La combinaison de ces divers services communautaires donne aux communautés la possibilité de mieux se faire

entendre et améliorer la responsabilisation et la gouvernance, tout en offrant des services d'information, d'éducation et de divertissement. Depuis 2001, l'UNESCO a créé plus de 50 CMC en Afrique, avec le soutien de la Direction suisse du développement et la coopération. Outre qu'il s'insère bien dans l'action générale de l'UNESCO, ce programme aide à réaliser les objectifs des grandes orientations C3 et C9 du SMSI.

4.4.3 Mémoire du monde



Le Programme *Mémoire du monde* de l'UNESCO a été lancé en 1992. Ayant pour objet de préserver le patrimoine documentaire des différentes cultures du monde, son mandat consiste à créer, à l'échelle mondiale, des possibilités non seulement de préserver la diversité culturelle mais également de faire en sorte que l'expérience de ces cultures soit plus largement disponible aussi bien dans leur communauté d'origine que dans le reste du monde. Ce mandat est en forte consonance avec les grandes orientations C3 et C8 du SMSI.

4.4.4 Cadre de compétences en TIC pour les enseignants

L'Éducation pour tous (EPT) est l'un des objectifs centraux de l'UNESCO. Pour atteindre les objectifs officiels de l'EPT, il faut faire preuve d'innovation dans des domaines tels que l'apprentissage à distance et l'utilisation en classe des outils offerts par les technologies de l'information. Le Cadre de compétences en TIC pour les enseignants introduit par l'UNESCO en 2008 a pour objet d'établir un ensemble de base de matériels didactiques et pédagogiques, de qualifications et de moyens de perfectionnement professionnel qui permet aux enseignants dans de nombreux pays d'intégrer les TIC à l'éducation et à l'apprentissage, ce qui est l'un des thèmes de la grande orientation C7.



4.4.5 « Encyclopaedia of Life Support System »

« Encyclopaedia of Life Support System », qui bénéficie du soutien de l'UNESCO, est une bibliothèque virtuelle contenant des ressources sur les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales qui sont mises à la disposition des établissements d'enseignement, avec un accès préférentiel pour ceux qui se trouvent dans les pays les moins avancés (PMA). Elle représente un élément de l'engagement à long terme de l'UNESCO en faveur du partage de l'information scientifique, qui est aussi préconisé dans la grande orientation C7 du SMSI, relative à la cyberscience, et fait l'objet d'une initiative conjointe du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information.

4.4.6 La Bibliothèque numérique mondiale



La Bibliothèque numérique mondiale a été lancée par l'UNESCO en 2009 avec 32 organisations partenaires, dont la Bibliothèque du Congrès des États-Unis et d'autres bibliothèques nationales. Elle

offre un accès libre par le Web à des livres, cartes, films et enregistrements sonores rares et autres fonds culturels des bibliothèques et archives du monde entier, y compris des contenus en plus de 40 langues. Bien qu'elle

fasse encore ses premiers pas, elle illustre la manière dont les TIC peuvent favoriser le partage des ressources culturelles, et contribue à la réalisation des objectifs de la grande orientation C8 du SMSI.

4.4.7 Conférences sur l'éthique de l'information

La promotion de valeurs et de principes reposant sur les droits fondamentaux de la personne humaine occupe une place centrale dans tout effort d'instauration d'une société de l'information équitable. Les quatre rencontres sur l'éthique de l'information organisées par l'UNESCO, en 2006-2008, pour l'Amérique latine, l'Afrique, l'Europe et la région de l'Asie et du Pacifique ont beaucoup contribué à une meilleure prise de conscience des défis éthiques de l'information. Elles ont aidé à établir des critères qui permettent d'évaluer, aux niveaux national et régional, la qualité des débats et des processus de prise de décision sur les grands enjeux éthiques et, par voie de conséquence, de mesurer les évolutions à cet égard. Ces rencontres ont permis de renforcer la coopération internationale et de concevoir et mettre en œuvre des initiatives pilotes nationales, régionales et interrégionales dans ce domaine.

4.4.8 Il ne s'agit là que de quelques exemples des nombreuses activités entreprises par l'UNESCO en matière d'information et de communication qui contribuent à la réalisation des objectifs du SMSI. Toute l'action de l'UNESCO, tant dans son propre programme qu'en partenariat avec d'autres organismes, vise à conférer aux citoyens davantage de possibilités d'instaurer une interaction plus efficace avec la société dans laquelle ils vivent et d'améliorer la qualité de leur vie. L'éducation et l'accès à l'information sont des éléments essentiels pour de telles initiatives dans tout l'éventail des activités de l'UNESCO. Il en va de même pour son engagement en faveur de l'inclusion, s'agissant en particulier de pourvoir aux besoins des femmes et des groupes marginalisés et défavorisés.

4.4.9 Comme il ressort de ces programmes, l'action menée par l'UNESCO pour promouvoir les sociétés du savoir intègre une bonne part de l'agenda établi d'un commun accord au SMSI. Ces programmes ne sont pas spécifiquement ni exclusivement conçus pour réaliser les objectifs du SMSI mais ils ont assimilé les débats engagés et les accords conclus à Genève et Tunis. En tant qu'organisme de coordination des politiques et des programmes, l'UNESCO s'est employée à réaliser les objectifs du SMSI en les intégrant à ses programmes et plans de travail officiels et en continuant de le faire.



4.5 Multipartenariats

4.5.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information s'est distingué par l'ampleur de la participation à ses travaux de représentants de gouvernements, du secteur privé et d'organisations de la société civile. Bien entendu, ce sont les gouvernements qui sont responsables au premier chef des politiques publiques de l'information et de la communication et de leurs incidences sur la société, l'économie et la culture, y compris les droits de l'homme, mais ce sont les entreprises du secteur privé qui jouent un rôle de premier plan pour ce qui est d'apporter les TIC aux usagers, dans les télécommunications, la radiodiffusion et l'Internet – en investissant dans les réseaux et en innovant dans la conception des matériels, des logiciels et des services. Les organisations de la société civile également possèdent une large gamme de compétences sur l'information et la communication et leur impact sur les communautés locales, et elles jouent un rôle important de fournisseur d'idées sur l'application des TIC dans la société.

4.5.2 Les documents issus du SMSI approuvent résolument le principe d'une participation multipartie prenante au débat sur les TIC et leurs incidences sur les politiques publiques. Ce principe a été intégré à la structure des grandes orientations décrites plus haut et du Forum sur la gouvernance de l'Internet et était tout naturellement inscrit dans la préparation et la création du Forum.



4.5.3

L'UNESCO s'est félicitée de la possibilité de travailler dans le cadre de ces multipartenariats. Elle s'est constituée depuis le SMSI un portefeuille de partenariats avec des sociétés privées et d'autres acteurs dans le domaine des TIC, notamment :

- un partenariat avec Cisco, axé sur la technologie au service de l'éducation ;
- un partenariat avec Intel, axé sur l'innovation dans l'éducation ;
- un partenariat avec Microsoft, axé sur l'innovation dans l'éducation et d'autres domaines ;
- un partenariat avec Sun Microsystems, axé sur les technologies à code source libre et leur application dans l'éducation et ailleurs ;
- un partenariat avec l'ICANN, axé sur le multilinguisme et les noms de domaines internationalisés ;
- un partenariat avec l'organisation Talal Abu-Ghazaleh, axé sur la mobilisation de partenaires pour l'édification de sociétés du savoir par l'amélioration de l'accès aux TIC et de leur mesure ;
- une lettre de déclaration d'intérêt signée avec la Global e-Schools and Communities Initiative (GeSCI), axée sur le rôle de l'éducation dans le développement de sociétés du savoir ; et
- près de 300 relations officielles et institutionnelles avec des organisations non gouvernementales (ONG).

4.5.4

Le partenariat de l'UNESCO avec l'ICANN illustre l'importance du rôle que ces relations peuvent jouer. L'Internet et le Web se sont d'abord développés aux États-Unis et en Europe, en utilisant des interfaces techniques tributaires de l'alphabet latin. La possibilité d'utiliser sans entraves d'autres alphabets sur l'Internet et le Web, offrant ainsi aux utilisateurs de ces langues un accès plus équitable à ces outils, pose un problème technique majeur. L'ICANN se situe en première ligne dans la recherche d'une solution à ce problème, s'agissant en particulier des noms de domaines internationalisés, et le partenariat de l'UNESCO avec l'ICANN a permis à l'Organisation d'apporter son expérience unique de la diversité linguistique et culturelle au travail d'élaboration d'un Internet véritablement multilingue. Ce partenariat joue un rôle important dans la contribution de l'UNESCO à la réalisation de la grande orientation C8 du SMSI.

4.5.5

Les partenariats de ce type prennent en compte l'enseignement, tiré par le SMSI, selon lequel la société de l'information est non pas un objectif que les gouvernements peuvent atteindre seuls mais le produit des activités de parties prenantes nombreuses et diverses. Ils permettent à l'UNESCO et à ses partenaires de dépasser les objectifs correspondant à leurs ressources et compétences propres.



5. LES PERSPECTIVES

5.1 Introduction

5.1.1 L'année 2010 marque une étape importante, celle de la réflexion sur ce qui a été accompli en matière de mise en œuvre des résultats du SMSI et sur ce qui reste à accomplir. La deuxième phase du SMSI s'est achevée à Tunis il y a à présent presque cinq ans, et le premier Sommet s'est achevé à Genève il y a près de sept ans. On se trouve également à mi-parcours entre la fin du processus du Sommet et le bilan de ses résultats, prévu pour 2015.

5.1.2 Les années qui se sont écoulées depuis 2005 ont été le théâtre de changements spectaculaires dans le paysage de l'information et de la communication.

- Le nombre d'abonnements de téléphonie mobile enregistrés est passé de 2,2 milliards à près de 4,7 milliards, dont 3 milliards de personnes qui possèdent aujourd'hui leur propre téléphone portable, et près de 80 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones couvertes par des réseaux mobiles. Pour la première fois, l'usage du téléphone est tout à fait à la portée de la grande majorité des gens.
- Bien que ce ne soit pas au même rythme que la téléphonie mobile, l'utilisation de l'Internet a également crû dans des proportions considérables. À l'échelle mondiale, le nombre des internautes est passé



de moins de un milliard à deux milliards de personnes environ. Pour bien des gens, en particulier dans les pays industrialisés ou émergents, l'Internet fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne, et élargit grandement le champ de l'information disponible.

- De nouvelles formes de communication se sont imposées. La numérisation de la diffusion a prolongé la tendance à toujours plus de pluralisme et de diversité à la radio et à la télévision, tout en élargissant le rayonnement des entreprises mondiales de communication. L'avènement des réseaux sociaux et des possibilités d'auto-publication grâce au Web 2.0, qui était encore balbutiant à l'époque du Sommet de Tunis, a été un facteur de changement dynamique pour ce qui est de la liberté d'expression et des possibilités d'échanges d'informations et de ressources.
- La qualité et la capacité des réseaux revêtent une importance de plus en plus capitale pour l'utilisation de l'information et des communications, et pour la constitution et l'exploitation du savoir. Toutes les régions du monde sont désormais connectées par des câbles sous-marins de grande capacité. Des réseaux à large bande sont rapidement déployés, améliorant la qualité de l'accès à l'Internet là où elle était auparavant mauvaise. Dans certains pays, il y a plus de gens qui accèdent à l'Internet par des dispositifs mobiles que sur ordinateur et les progrès des réseaux mobiles donnent à penser qu'à l'avenir, l'accès à l'Internet pour bien des gens se fera par le biais de ces dispositifs mobiles et non sur des PC.
- L'application des technologies de l'information à l'administration, au commerce et dans le reste de la société se généralise. Certaines des nouveautés envisagées dans les documents adoptés au SMSI sont désormais monnaie courante, tandis que d'autres ont été dépassés par les

événements. Un changement dynamique est intervenu en particulier dans le rapport entre accès individuel et accès communautaire à l'information par suite du développement de la téléphonie mobile. De nombreuses applications nouvelles intéressant le développement ont également vu le jour, les transactions mobiles par exemple.

5.1.3 Ces changements du paysage de l'information et de la communication ont modifié non seulement la nature de la technologie et des marchés mais également le comportement des individus et la capacité des TIC à changer leur vie. Ils ont également modifié la nature des possibilités et des difficultés inhérentes aux TIC pour les responsables de l'élaboration des politiques dans le domaine des communications, dans le développement économique et



social et dans l'éducation, la science et la culture. Dans la communauté des professionnels du développement, on évoque aujourd'hui l'émergence d'un nouveau paradigme des TIC dans le cadre du développement qu'il irait plus loin que celui qui prévalait lors du Sommet¹⁵.

5.1.4 L'UNESCO a toujours considéré le SMSI comme une étape importante dans la marche de la communauté internationale vers une société du savoir inclusive susceptible de promouvoir le développement économique et social dans un cadre alliant les droits de l'homme, la liberté d'expression, la démarginalisation et la diversité culturelle et linguistique. Le SMSI a joué un rôle capital dans la prise de conscience et la compréhension de l'émergence de la société de l'information et de la manière dont ce phénomène pourrait avec le temps rendre possible l'émergence de sociétés du savoir. Il a conféré une force morale, née d'un accord international, à des principes vitaux pour le développement de sociétés du savoir.

5.1.5 Ces principes fournissent une précieuse plate-forme à partir de laquelle les grands décideurs ont pu élaborer des stratégies et des politiques nouvelles. Il est important de faire fond sur ce legs du SMSI à mesure que l'on progresse

15 Voir Heeks, Richard. 2009. "The TIC4D 2.0 Manifesto: Where Next for TIC and International Development." Université de Manchester, Centre for Development Information Working Paper Series no. 42, 2009.

vers 2015, date butoir pour bon nombre d'objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux du SMSI et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que pour les années qui suivront ce bilan.

5.1.6 Toutefois, comme beaucoup d'observateurs l'ont noté, les débats et les priorités du SMSI étaient ceux de 2003, et non de 2010. Si l'on veut réussir dans la phase qui vient, il est important que l'on poursuive la réalisation des objectifs du SMSI sur la base du paysage actuel de l'information et de la communication – paysage qui, comme on l'a vu plus haut, a nettement évolué par rapport à 2005 et continue de connaître des changements dynamiques. À ce point de mi-parcours entre le Sommet de Tunis et la date butoir pour la réalisation des objectifs du SMSI, il faut déplacer notre axe principal d'intervention pour passer de ce qui a été réalisé à ce jour sur la base du cadre représenté par le SMSI à ce qu'il est possible de réaliser dans le cadre représenté par l'environnement de l'information et de la communication d'aujourd'hui et dans le cadre qui est en train de se constituer pour demain.

5.2 Coordination

5.2.1 L'UNESCO s'emploiera à renforcer son partenariat avec l'UIT, la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies afin d'instaurer le maximum de cohérence et de synergie entre ces organismes et les autres parties prenantes. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a un rôle important à jouer à cet égard, et doit renforcer ses capacités et se concentrer sur le prochain bilan des résultats du SMSI. Il devrait coopérer avec d'autres instances post-SMSI telles que le FGI et l'Alliance mondiale TIC et développement, et se pencher sur la question de la nécessité d'intégrer les TIC aux processus du PNUAD et de l'unité d'action des Nations Unies.

5.2.2 Or, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information n'est qu'un élément de la réponse qui doit être celle du système des Nations Unies et des gouvernements face à l'importance croissante des TIC et des défis qu'elle pose. L'UNESCO et ses partenaires – aussi bien le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information que l'ensemble plus vaste des multipartenariats – doivent s'employer collectivement à faciliter l'utilisation appropriée des TIC au service du développement et faire mieux comprendre aux autorités nationales les enjeux qui en découlent. Il ne s'agit plus de faire en sorte que l'attention voulue soit accordée à un nouveau

domaine qui prend de l'importance pour le développement mais de s'assurer que l'attention voulue est accordée à un domaine dont la grande importance est déjà communément admise.



- 5.2.3** L'Institut de statistique de l'UNESCO continuera de perfectionner ses indicateurs et d'élargir leur portée pour prendre en compte les nouveaux paradigmes directs relatifs à l'intégration des TIC dans l'éducation et – si les ressources le permettent – se pencher sur la question de la nécessité de compléter les mesures d'entrée par des mesures d'impact pouvant aider les décideurs à maximiser le potentiel des TIC dans ce domaine capital.
- 5.2.4** L'UNESCO poursuivra sa collaboration avec l'UIT et la CNUCED pour continuer à améliorer la coordination des grandes orientations selon le nouveau format adopté en 2009 pour le Forum du SMSI. Le Forum devrait toutefois ne constituer que l'un des éléments d'un ensemble plus vaste de coopération sur les questions relatives à la société de l'information entre les organismes des Nations Unies et les diverses communautés de parties prenantes concernées.
- 5.2.5** L'UNESCO procédera aussi à un bilan du système expérimental de « WSIS-Community » qu'elle a mis au point pour le processus de mise en œuvre des décisions du Sommet mondial et examinera ce qu'il serait possible de faire pour rassembler les éléments de description et d'analyse concernant cette mise en œuvre avant le bilan de 2015.

5.3 Facilitation

- 5.3.1** L'UNESCO est chargée de faciliter six des grandes orientations définies par le SMSI. Cette tâche fait partie intégrante de l'action plus vaste menée par l'UNESCO pour promouvoir l'ensemble de ses objectifs relatifs aux sociétés du savoir inclusives.
- 5.3.2** L'UNESCO continuera de faciliter la mise en œuvre des six grandes orientations. Dans les réunions consacrées à ces grandes orientations, elle recentrera le

débat sur des éléments précis et du mandat de chacune, afin de permettre que ces débats aillent plus au fond des choses, et elle expérimentera différentes approches des activités relevant des grandes orientations afin d'accroître la participation et d'apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes dans chaque domaine.

5.3.3 En effet, les grandes orientations ne présentent un intérêt que si elles apportent une valeur ajoutée aux parties prenantes. L'UNESCO compte procéder à un bilan de son expérience de la facilitation des grandes orientations après la tenue du Forum 2010 du SMSI, en consultation avec les participants et autres parties concernés, afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour apporter de la valeur ajoutée aux parties prenantes.

5.3.4 Une possibilité serait qu'à l'avenir, l'UNESCO organise une série de réunions d'experts liées aux grandes orientations qu'elle facilite. Une semaine de réunions d'experts pourrait être organisée à son Siège de Paris, ou bien des réunions sur des sujets précis pourraient être organisées parallèlement à d'autres manifestations internationales.

5.3.3 L'UNESCO continuera de contribuer activement aux travaux du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Elle est aussi favorable à la prorogation du mandat du FGI au-delà de sa durée actuelle de cinq ans.

5.4 Mise en œuvre

5.4.1 La contribution la plus notable de l'UNESCO à la mise en œuvre du SMSI continuera de résider dans son propre programme d'édification de sociétés du savoir inclusives par l'information et la communication, à travers tous les secteurs de programme de l'Organisation.

5.4.2 Comme on l'a vu dans le présent rapport, les documents issus du SMSI coïncident avec les objectifs adoptés de longue date par l'UNESCO qui consistent à contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel, l'accent étant plus particulièrement mis sur la liberté d'expression, l'accès universel, l'éducation de qualité et la diversité culturelle et linguistique. Les programmes existants de l'UNESCO, qu'ils soient menés par l'Organisation elle-même ou en association avec ses partenaires, correspondent au mandat général qui lui a

été conféré au sein du système des Nations Unies. Bien qu'ils ne procèdent pas des documents issus du SMSI, ces programmes sont et demeureront pour l'UNESCO et ses partenaires le vecteur le plus important de mise en œuvre des décisions du Sommet mondial.

5.4.3

Le paysage de l'information et de la communication continue de connaître des changements rapides, ce qui ne sera pas sans poser de nouveaux problèmes pour l'UNESCO et les autres entités qui s'occupent aussi bien de mise en œuvre du SMSI que d'édification de sociétés du savoir. Profondément attachée à son mandat consistant à faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image et à aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir, l'UNESCO continuera de mettre en pratique l'idée qu'elle se fait des sociétés du savoir, c'est-à-dire des sociétés inclusives, pluralistes, équitables, ouvertes et participatives. L'Organisation se penchera sur les problèmes posés – et les possibilités offertes – par les progrès enregistrés dans le domaine de la communication et de l'information, et s'emploiera à faire en sorte que les potentialités que recèlent ces transformations favorisent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier ceux relatifs à la réduction et l'élimination de la pauvreté et au développement durable, ainsi qu'à l'instauration d'une compréhension mutuelle entre les peuples et entre les sociétés.



Annexe

Exemples d'efforts que l'UNESCO déploie pour développer et utiliser des indicateurs des TIC dans l'éducation. Une analyse et une interprétation approfondies des données collectées par l'Institut de statistique de l'UNESCO seront publiées par l'UIT dans son Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde 2010 qui fera l'examen à mi-parcours du suivi des objectifs du SMSI.

Infrastructures (électricité et anciennes technologies dans les écoles)								
	Pourcentage d'écoles dotées de l'électricité		Pourcentage d'écoles utilisant la radio à des fins pédagogiques		Pourcentage d'écoles utilisant la télévision à des fins pédagogiques		Pourcentage d'écoles équipées pour les communications téléphoniques	
	Total %	Public %	Total %	Public %	Total %	Public %	Total %	Public %
Argentine ^y	94,6	93,3	67,3	58,8
Autriche ^y
Bahreïn	100	100	100	100	100	100	100	100
Bélarus	100 ⁴	100	100 ⁴	100
Costa Rica	94,3	93,3	3,4	4,0	2,5	2,9	70	65,1
République dominicaine	1,3	1,5	41,9	22,5
Egypte	100	100	47,3 ⁴	47,3	51,6 ⁴	51,6
Estonie	100 ¹	100 ¹	100 ¹	100 ¹
Éthiopie	4,9	34,5
Finlande	100	100	100	100	100	100	100	100
Ghana ^z	36,7	28,7	67,8	64,3
Guatemala ^z	37,1 [*]	56,3 [*]	0,2	–	2,7	4,1	29,9 [*]	8,3 [*]
Jordanie ^z	99,7	99,6	0,1	0,1	0,1	0,1	83,4	79,9
Malaisie	100	100	100	100	100	100	87	86,6
Maurice	100	100	93,4	95,8	96,8	100	100	100
Maroc	55,4	51,0	–	–	–	–	25,3	18
Norvège ^z	100	100	...
Oman	98,8	...	100	...	100	...	100	...
Palestine ^z	99,7	99,5	96,2	95,7	91,0	90,3	93,1	92,4
Paraguay	88,5	87,8	20,9	14
Pologne	100	100	100	100
République de Corée	100 ²	100 ³	100 ²	100 ³	100 ²	100 ³	100 ²	100 ³
Fédération de Russie	100	100	100	100
Sénégal	26,3	18,1
Suède	100	100	100	100	100	100	100	100
Tunisie	99,7	99,6	–	–	–	–
Uruguay	100	100	100	100

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Infrastructures (Ordinateurs dans les écoles)

	Nombre d'apprenants par ordinateur dans l'ensemble des écoles		Ratio apprenants-ordinateur à des fins pédagogiques		Nombre d'apprenants par ordinateur dans les écoles dispensant un enseignement avec l'aide de l'informatique		Nombre moyen d'ordinateurs par établissement scolaire	
	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total	Public
Argentine ^y	34	47	41	57	24	30	8	5
Autriche ^y	6*	32 ^{*,8}	...
Bahreïn	6	3	6	3	6*	3*	105	105
Bélarus	23 ⁴	23	27 ⁴	27	16 ⁴	16	13 ⁴	13
Costa Rica	25	36	7	5
République dominicaine	174 ⁴	179	1	1
Égypte	56	58	6	6
Estonie	6 ¹	6 ¹	42 ¹	43 ¹
Éthiopie
Finlande	4**	4**	55	55
Ghana ^z	117	586	2	0,3
Guatemala ^z	...	95	14	1
Jordanie ^z	20	17	23	20	20	18	17	20
Malaisie	13	14	15	...	15	...	41	40
Maurice	20	21	23	23	15	15	25	22
Maroc	174 ^{4,6}	174 ⁶	14 ⁶	1 ⁶
Norvège ^z
Oman	19**	36	...
Palestine ^z	37	37	12	11
Paraguay
Pologne	10	17	...
République de Corée	5 ⁵	5 ⁷	5 ⁵	6 ⁷	5	6	130 ²	123 ³
Fédération de Russie	15 ^{*,4}	15*	15 ^{*,4}	15*
Sénégal
Suède	3	3	77	80
Tunisie	30 ⁴	30	35 ⁴	35	...	-	12 ⁴	12
Uruguay

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Infrastructures (Internet dans les écoles)

	Pourcentage d'écoles disposant d'un accès à Internet		Pourcentage d'écoles disposant d'un accès Internet fixe bas-débit (connexion modem, RNIS)		Pourcentage d'écoles disposant d'un accès Internet fixe haut-débit (ADSL, câble, autre service fixe large bande)		Nombre d'apprenants par ordinateur connecté à Internet	
	Total %	Public %	Total %	Public %	Total %	Public %	Total %	Public %
Argentine ^y	42,4	28,5	20,7	18,2	21,7	10,2
Autriche ^y	100 ⁸	100 ⁹
Bahreïn	100	100	-	-	100	100	6	3
Bélarus	61,2 ⁴	61,2	54,3 ^{*,4}	54,3 [*]	6,9 ^{*,4}	6,9 [*]	67 ^{*,4}	67 [*]
Costa Rica	44 ⁴	44	38 ⁴	38
République dominicaine	2,3	2,8
Egypte	53,8 ⁴	53,8	47,4 ⁴	47,4	6,5 ⁴	6,5	74	...
Estonie	96,9 ¹	97,3 ¹	10,7 ¹	10,2 ¹	86,3 ¹	87,1 ¹	7 ¹	7 ¹
Éthiopie	1,6
Finlande	100	100	14,8	14,8	85,2	85,2	4 ^{**}	4 ^{**}
Ghana ²
Guatemala ²	0,04 ⁴	0,04	132	...
Jordanie ²	79,7	82,5	7,1	6,2	72,6	76,3
Malaisie	100	100	19,8	20,5	80,1	79,5
Maurice	85,5	83,3	5,8	3,1	75	79,1	45	74
Maroc	2,9	1,6	.	.	2,9	1,6	558 ⁴	558
Norvège ²	100
Oman	61,8	...	34,1	...	23,1	...	52 ^{**}	...
Palestine ²	23	6,4
Paraguay	7,7	4,6
Pologne	12	...
République de Corée	100 ²	100 ²	.	.	100 ²	100 ³	6 ⁵	6 ⁷
Fédération de Russie	80 ^{*,10,4}	80 ^{*,10}	36,5 ^{*,10,4}	36,5 ^{*,10}	42,7 ^{*,10,4}	42,7 ^{*,10}	39 ⁴	39
Sénégal	4,8	4,9
Suède	100	100	-	-	100	100	3	3
Tunisie	80,6	79,3
Uruguay	100	100	100	100

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Infrastructures (technologies éducatives dans les écoles)

	Pourcentage d'écoles dotées de moyens d'enseignement informatiques		Pourcentage d'écoles dotées de moyens d'enseignement faisant appel à Internet		Pourcentage d'écoles disposant d'un site Web	
	Total %	Public %	Total %	Public %	Total %	Public %
Argentine ^y
Autriche ^y	75,5 ^{*,8}	89,2 ^{*,8}	./.
Bahreïn	100	100	100	100	100	100
Bélarus	91,8 ⁴	91,8	44,8 ⁴	44,8	13,3 ⁴	13,3
Costa Rica	-	-	-	-
République dominicaine	0,03	0,04
Egypte	62,7 ⁴	62,7	21,5 ⁴	21,5
Estonie
Éthiopie	1,6
Finlande	100	100	100	100
Ghana ^z
Guatemala ^z	3,3 ⁴	3,3
Jordanie ^z	86,1	83,2	79,7	82,5	12	5,9
Malaisie	100	100	100	100	23,8	23,1
Maurice	99,1	100	85,5	83,3	14,7	6,6
Maroc
Norvège ^z
Oman	100	...	61,8
Palestine ^z	23	6,4
Paraguay
Pologne	69,2	...	65,3
République de Corée	100 ²	100 ³	100 ²	100 ³	98,3 ²	98 ³
Fédération de Russie
Sénégal
Suède	100	100	100	100	89,9	90,7
Tunisie	84,2	83,2	80,6	79,3	22 ⁴	22
Uruguay	100	100	100	100	85,1	81,9

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Personnel enseignant et TIC

	Pourcentage d'enseignants formés aux TIC dans l'enseignement primaire et secondaire			Pourcentage d'enseignants du primaire et du secondaire qui dispensent un enseignement de base en informatique		
	Total %	Public %	Femmes %	Total %	Public %	Femmes %
Argentine ^y	3,4	3,2	2
Autriche ^y
Bahreïn	5,9	5,9
Bélarus	2,5 ⁴	2,5 ¹	...	2,6 ⁴	2,6	...
Costa Rica	3,6 ⁴	3,6	1,8	11,6 ⁴	11,6	5,8 ⁴
République dominicaine	1,9	1,9	0,5
Egypte	24,5 ⁴	24,5	...	1,9 ⁴	1,9	...
Estonie	1,1 ¹	1,1 ¹	1,0 ¹	2	2	1,8
Éthiopie
Finlande
Ghana ^z	0,3	0,4	0,01
Guatemala ^z	18,5
Jordanie ^z	5,9	6	3	5,9	6	3
Malaisie	2,9	2,5	2	2,9	1,3	2
Maurice	5	5,1	3,1
Maroc	0,9 ⁴	0,9	...	0,9 ⁴	0,9	...
Norvège ^z
Oman
Palestine ^z	5,5	5,9	2,7	5,5	5,9	2,7
Paraguay	1,0	0,6	0,4
Pologne
République de Corée	3,7 ¹²	3 ¹³	...	4,1 ¹²	3,6 ¹³	...
Fédération de Russie	2,2 ^{10,4}	2,2 ¹⁰	...
Sénégal
Suède
Tunisie	3,9	3,9	1,9	3,9	3,9	1,9
Uruguay

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Apprenants et utilisation des TIC

	Pourcentage d'apprenants ayant accès à Internet à l'école		Pourcentage d'apprenants habilités à utiliser des laboratoires informatiques à l'école en tant qu'outil pédagogique		
	Total %	Public %	Total %	Public %	Femmes %
Argentine ¹	30,2	20,4	62,2	53,7	31,6
Autriche ¹
Bahreïn	72,7*	79,4	88,4*	92,4*	46,5
Bélarus	.	.	59,5 ⁴	59,5	29,8
Costa Rica	40,5 ⁴	40,5	63,3	59,9	31,5
République dominicaine
Egypte
Estonie
Éthiopie
Finlande
Ghana ²
Guatemala ²
Jordanie ²	72,3	83,5	85,4	90	46
Malaisie	100	100	100	100	49,4
Maurice	35,4	29,6	64,5	64,9	33,2
Maroc	26,5	22,7	12,3
Norvège ²	100	...	49,8
Oman
Palestine ²
Paraguay	20,8	13,5	10,6
Pologne
République de Corée	99,7 ⁵	99,8 ⁷	99,7 ⁵	99,8 ⁷	...
Fédération de Russie
Sénégal
Suède
Tunisie	-	-	-	-	-
Uruguay

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Les TIC pour l'égalité

	Pourcentage d'écoles situées en milieu rural		Pourcentage d'écoles rurales dotées de moyens d'enseignement informatiques	
	Total %	Public %	Total %	Public %
Argentine ^y	38,1	47,8
Autriche ^y
Bahreïn
Bélarus	66,9 ^d	66,9	90,1 ^d	90,1
Costa Rica	35,3	40,2	16,7	17,1
République dominicaine	45,3	54,3
Egypte	36,5	39,3
Estonie	61,2 ¹	63,8 ¹
Éthiopie	82,1	86,3
Finlande	30,8	30,8	100	100
Ghana ^z	66,4	75,8
Guatemala ^z	0,4 ^d	0,4
Jordanie ^z	41,6	52,3	66,5	66
Malaisie	60	62,1	100	100
Maurice	54,5	62,7
Maroc	74,2	81,2	3,7 ^d	3,7
Norvège ^z
Oman	1,2	...	100	...
Palestine ^z
Paraguay	64,8	71,5
Pologne	43,7	./.
République de Corée	42,7 ²	45 ³	100	100
Fédération de Russie	61,3 ^d	61,3
Sénégal	74	83,2
Suède
Tunisie	43,6	46,3	80	80
Uruguay	37,2	45,2	100	100

Veuillez vous référer à la page 63 pour les notes.

Notes:

- 1 Données concernant tous les établissements d'enseignement général de niveau CITE 1-3
 - 2 Le nombre d'établissements d'enseignement s'élève à 11 760 et le pourcentage d'établissements manquants est de 6,6 %
 - 3 Le nombre d'établissements d'enseignement publics s'élève à 9 981 et le pourcentage d'établissements publics manquants est de 5,96 %
 - 4 Les données concernent uniquement les établissements publics
 - 5 Le nombre d'apprenants dans les établissements d'enseignement de niveau CITE 1-3 s'élève à 7 664 185 et le pourcentage d'apprenants pour les établissements manquants est de 8,01 %
 - 6 Correspond aux ordinateurs installés dans le cadre de la phase 1 du Programme GENIE
 - 7 Le nombre d'apprenants dans les établissements d'enseignement publics de niveau CITE 1-3 s'élève à 6 343 675 et le pourcentage d'apprenants pour les établissements publics manquants est de 7,23 %
 - 8 Les données ne comprennent pas les écoles privées ayant leur propre statut ni les écoles du secteur sanitaire
 - 9 Les données ne comprennent pas les écoles du secteur sanitaire
 - 10 Les données comprennent les niveaux CITE 1, 2, 3A
 - 11 Les données concernent les apprenants fréquentant des établissements dotés d'équipements informatiques
 - 12 Le nombre d'enseignants pour les établissements d'enseignement de niveau CITE 1-3 s'élève à 351 102 et le pourcentage d'enseignants pour les établissements manquants est de 4,73 %
 - 13 Le nombre d'enseignants pour les établissements d'enseignement publics de niveau CITE 1-3 s'élève à 283 029 et le pourcentage d'enseignants pour les établissements publics manquants est de 3,65 %
- (z) Données pour l'année scolaire se terminant en 2009
(y) Données pour l'année scolaire se terminant en 2007
* Estimation nationale
** Estimation de l'ISU
... Données manquantes
- Valeur nulle ou négligeable
. Catégorie non pertinente
. Données prises en compte dans une autre catégorie

Notes :

Le Total (%) renvoie à la somme du public et du privé pour tout indicateur donné

Femmes/Filles (%) renvoie au pourcentage de femmes/filles par rapport au Total (femmes/filles + hommes/garçons)

Pour l'interprétation et les méthodes de calcul concernant chaque indicateur, veuillez vous reporter à l'ouvrage Guide to Measuring ICT in Education

http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/ICT/ICT_Guide_EN.pdf

Couverture :

- © comptine
- © Özgür Donmaz
- © Peeter Viisimaa
- © Richard Stamper
- © anto titus

Remerciements

- © Julia Kaptelova

- P.9 © Andrey Volodin
- P.10 © John Krajewski
- p.13 © Nicholas Monu
- P.21 © Dietmar Klement
- P.22 © ranplett
- P.25 © Alex Slobodkin
- p.26 © Alex Slobodkin
- P.29 © Roland Andrijauskas
- P.31 © bonnie jacobs
- P.32 © Helena Shlyapina
- P.33 © oneclearvision
- P.34 © UNESCO/Choy Arnaldo
- P.36 © Kyu Oh
- P.40 © Carmen Martínez Banús
- P.43 © UNESCO
- P.46 © anastasia khan
- P.47 © MACIEJ NOSKOWSKI
- P.49 © Cliff Parnell
- P.50 © mrfotos
- P.51 © Robert Churchill
- P.53 © Robert Churchill
- P.55 © Tomas Bercic



Pour plus d'informations veuillez consulter :

www.unesco.org/webworld/wsis

ou contactez nous :

wsis@unesco.org